



**La resurrection de la sainte messe : contenant la response à
certaine traicté des adversaires de la sainte Eglise catholique
& Romaine, intitulé: La mort & enterrement de la messe**

<https://hdl.handle.net/1874/9504>

E. oct. 498

LA

RESURRE- CTION DE LA SAIN- CTE MESSE:

Contenant la Responce à certain traicté des
aduersaires de la saincte Eglise catholique
& Romaine, intitulé: La mort &
enterrement de la
Messe:

Par Claude du Rubis, Lyonnois.



A PARIS,

Chez Nicolas Chesneau, rue S. Jacques, à
l'enseigne de l'escu de Froben, & du
Chesne verd.

1565. Ex Donatione Bibliothecae

AVEC PERMISSION.



APPROBATION DES
DOCTEURS.

NOV S souz fignez Docteurs Regens en la faculté de Theologie, à Paris, certifions auoir veu & visité vn liure imprimé à Verdun par Nicolas Bacquenois, intitulé *La resurrection de la sainte Messe*: cōtenant la Responce à certain traicté des aduersaires de la sainte Eglise catholique & Romaine, intitulé *La mort & enterrement de la Messe*: par Claude du Rubis Lyonois. Auquel liure imprimé à Verdun, nous auons corrigé quelques fautes notables & adiousté en aucuns lieux pour plus grande explication d'iceux. Lequel liure ainsi corrigé par nous, & ainsi à present imprimé à Paris, nous certifions ne rien contenir qui ne soit bon, catholique, & conforme aux meurs de nostre Mere sainte Eglise: & qui ne merite estre imprimé & cōmuniqué à vn chacū Chrestien, pour s'en seruir contre les aduersaires de ladicte religion Catholique & Romaine, tesmoins noz signes manuels cy mis ce vingt-huietieme d'Aoust, l'an mil cinq cens soixante-cinq.

COVLOMBEL.

GROVLT.

NICOLAS PSAVLME
HVMBLÉ EVESQVE ET COM-
te de Verdun, à tous Abbez, Recteurs des pa-
roisses, Vicaires & Prestres de nostre Ci-
té & diocese, Salut en nostre
Seigneur.

NOUS vous admonestons & exhor-
tons tous en Dieu qu'ayez à vous
pourveoir, & avoir par deuers vous
ce petit liure intitulé, La resurrectiõ
de la saincte Messe : à fin que plus
dignement vous puissiez accomplir vostre charge en-
uers ceux qui sont souz vostre instruction, quant aux
principaux poinctz de nostre religion Chrestienne: &
faire plus grand deuoir à les enseigner & mysteres de
la saincte Messe, Marques de l'Eglise, & aduertisse-
mens à l'homme Chrestien, pour cognoistre & fair
les modernes heretiques, &c. Que vous ayez à lire
souuent ce petit liure, & quelques fois les Dimanches
& festes de commandement leur declairer quelque
poinct, selon le talet que Dieu vous en baillera. Ce fai-
sant voz ouailles trouueront en ce petit endroit bon-
ne & salutaire pasture en ces temps malheureux, &
apprendront avec vous a plus reuerer la saincte Mes-
se, qui est le sacrifice & oblation perpetuelle & uni-
uerselle, souz le Prophete Malachie chapit. 1. & co-
gnoistre les Marques de la vraie Eglise, en laquelle
seule git nostre salut.

Donné à Verdun ce 24. de Iuillet, l'an mil cinq
tens soixantecinq.

M. D. B.
AV PEUPLE DE VER-
DVN.

O Peuple tresheureux,
Et constant en la foy,
Qui n'as des malheureux
Suivy la faulse loy:

Ny l'erreur des meschans
Remplis d'iniquité,
Qui par villes & champs
Ont leur poison iecté.

Ils ont mis en avant
Un liuret scandaleux,
Tresinfect, & puant,
Et d'aspect veneneux.

Ce liuret impudent
Se fait intituler
Par eux, L'enterrement
De la Messe, & nommer.

Satan pour attirer
Le monde en ses filets
Par tout a fait semer
Ce liuret par folets.

O peuple Verdunois
Bien instruiet en la foy,
Ne t'amuse aux abbois
De ces chiens, & leur loy.

Et pour corroborer
Ta vraye religion,
Et la fortifier,

Contre leur ord poison,
Vn present te te fais
De ce liure excellent,
Pour t' instruire à iamais
Dont ser.us fort content.

Il est des sainctz nommé,
La Resurrection
De la Messe, & aimé
Des bons sans fiction.

En lumiere il est mis
Contre ces enterreurs
De la Messe ennemis
Plongez en mille erreurs.

Par luy te regleras
Sans croire ces mutins,
Qui n'ont que sots fatras
Pour pippet les humains.

F I N.

A MONSEIGNEVR,
MONSEIGNEVR DE SENE-
Etete, Euesque du Puy, & Comte de Velay:
Claude du Rubis Lyonnois son humble
seruiteur desire salut & perpe-
tuelle felicité.

LE loue Dieu, Monseignr,
de ce qu'il luy a pleu nous
faire la grace, que noz ad-
uersaires, ou à mieux di-
re, les siés, & de son espouse la saincte
Eglise Catholique, nous ont par sa
permission dōnee ample cognoissan-
ce, de ce que par le passé ils ont tenu
secrēt souz le mâteau de Religion, &
couverture de l'Euangile: à sçauoir,
que le but des discordes & zizanies
que iournallemēt ils semoient entre
nous, ne tendoit qu'à vne liberté ef-
frence, pour viure sans Foy, sans Roy,
& sans Loy. Je dy sans foy, par ce que
encores que de bouche ils facent pro-
fession d'auoir vn Dieu, si est ce, com-
me dit S. Paul, qu'ils le nient claire-
ment par leurs œuures, par lesquelles
ils foulent en tant de sortes au pied

EPISTRE.

son S. Euāgile. Car quoy, n'ont ils pas contre Dieu & son Euangile pris les armes, & icelles cōuerties contre leur Roy mesme, auquel seul Dieu les *2. Rom. 13.* uoit commises? En deffendāt l'vsage à tous autres en la personne de saint Pierre, se sont ils pas efforcez luy des- *Matt. 26.* nier toute obeissance, & voulu contraindre les autres à faire le semblable? Ont ils pas en outre pillées & sacagees les Eglises, disipé le biē de leur prochain, avec toute dissolution, & pour le faire court, lasché la bride à toute impieté? Pareillemēt aussi sans Roy, d'autant que outre auoir violez tant d'Edicts & Ordōnances du Roy nostre sire, & luy auoir (comme auōs ia dict) voulu desnier toute obeissance, ils se sont vouluz faire Rois eux mesmes exerçans sur nous toute puissance Royale, faisans punir d'extreme supplice ceux qui ne vouloient tenir leur party: erigeans des consistoires à la façō des Empereurs Romains creans des magistrats par les villes de ce Royaume, & chassans ceux qui a-

EPISTRE.

uoient esté establiz par le Roy : nous imposans des tailles & subsides. Bref, lon ne scauroit penser chose, qui aye de tout temps esté de la seule maiesté Royale, qu'ils ne l'aiēt osé entreprendre. Finablement sans loy, par ce que non contens de violer en tant de sortes les loix diuines, ils ne se sont moïs mōstrez violateurs des humaines: car n'ont ils pas peruertý tout ordre politique? Se sont ils pas efforcez de nous deposseder par voie de faiēt & main armee, & sans nous ouir en noz defences, de nostre Religiō en la saisine & iouissance de laquelle nous estions par laps de temps excedant toute memoire d'homme? Ont ils pas employé tout leur pouuoir de ruiner & gaster les villes de ce Royaume: demolir & abatre les maisons & edifices des vns & des autres, pour exercer leurs vindictes particulieres, sans auoir aucun esgard à l'interest public, & à ce que les loix humaines ont tousiours eu en si grande recommandation: à scauoir, que les villes soiēt plustost rem-

EPISTRE.

plies de bastimens que de places vuides: nous inhibãs pour ceste cause d'estre si outrecuidez de faire demolir la maifõ de nostre voisin, voire encores que le marrein dont elle est construite, luy appartit. Mais qu'est il besoing aller tant discourãt par le menu, veu que les moyens par eux executez ont estẽ tels & en tel nombre, que les vouloir particulieremẽt nombrer, seroit vn œuure du tout infinie. Et tels, dis-je, que les aiant esprouuez, nous aurons occasion de ne nous laisser d'oresnauant deceuoir par eux, comme nous faisons par le passẽ, quãd nous les voions avec les faces passẽes, vestus en habit de brebis, portãs vne espee de l'Euangile escrite au front, & comme leur precepteur Satan tousiours quelq̃ passage de l'escriture à la bouche. Car nous auons eu assez ample occasion de cognoistre que tout cela n'estoit qu'une masque de Satan: lequel, cõme dit S. Paul, trãsgueroit ses Apostres en Anges de lumiere pour nous deceuoir. Outre ce que les cru-

*Tit. de tig.
inimicit. in
pand.*

Matt. 4.

2. Cor. 11.

EPISTRE.

autez & tirâniez par eux exercées sur
 nous, auront telle vigueur, qu'à l'aide
 de Dieu nous aurons horreur d'ouïr
 seulement parler de tel manteau de
 Religion. Qui fait, Monseigneur, que
 puis qu'il a plu à Dieu, apres nous a-
 uoir par la main de ses ennemis batus
 de ses verges, nous reduire à l'aide du
 Roy nostre sire, en la bergerie de sa
 sainte Eglise catholique & Romai-
 ne : ne permettant que fussions plus
 longuement frustrez de la iouissance
 de la sainte Messe: il m'a semblé que
 nous seriõs par trop ingras, & mesco-
 gnoissans d'un si grand benefice, si en
 signe de ioie nous ne publions par les
 places & carrefours la glorieuse resur-
 rection de ceste sainte Messe, cõme
 nous auons veu que noz aduersaires
 chantans le triũphe auant la victoire,
 ont fait publier quelquefois la Mort
 & Enterremēt d'icelle. Nõ que nous
 vouliõs par ce inferer que iamais elle
 ait esté enseuelie, estã trop plus qu'af-
 feurez, que quelque violence qu'on
 luy face, elle ne sera ce neãtmoins ia-

EPISTRE.

mais succombée, iusques à la desolation prediète par Daniel, quād l'Ante Dan. 8. 9.
 christ fera cesser le sacrifice cōtinuel.
 Mais seulement à fin que le tiltre de
 nostre œuure presente, fust conuenable
 à celuy du traité, en responce du
 quel elle tend, nous a semblé bon luy
 donner pour inscription, la resurre-
 ction de la saincte Messe: pour dōner
 à cognoistre au lecteur Chrestien &
 beneuole, qu'en icelle nous deterrōs
 ceste saincte Messe, entāt que noz ad-
 uersaires la pouuoiet par leur traité
 auoir enterree, & non autremēt: c'est
 à dire, que nous refutōs les vaines rai-
 sōs, par lesq̄lles en iceluy ils taschoiet
 nous destourner du sainct & cōtinuel
 vsage d'icelle. Ce q̄ ie me suis osé inge-
 rer de faire souz vostre nō & faueur,
 Monseigneur, m'asseurant (oultre ce q̄
 le bon accueil, lequel durant ces trou-
 bles il vous a pleu me faire, tāt en vo-
 stre ville du Puy, qu'ailleurs, ou i'ay eu
 cest heur de vous rencōtrer, ne m'en
 dōnoit petite occasion) que veu que
 vous auez esté vn de ceux qui si con-

EPISTRE.

stamment ont combatu pour le sou-
 stenement de ceste saincte Messe, &
 protection de la saincte Eglise catho-
 lique, comme assez le peuuët tesmoi-
 gner voz citoiens du Puy, lors que ce
 grand dragon roux, predict en l'Apo-
 calypse, les voulant enuahir, fut si vi-
 uement par vous repoufé, vous ferez
 aussi bon & plus que suffisant prote-
 cteur de ce mien petit labour, contre
 les calomnies de noz aduersaires. Du
 quel me semblera auoir receu entier
 & pfaict loyer: si ie cognois qu'il vous
 soit en quelque partie agreable. Et à
 tant Monseigneur, vous commettât
 à la garde de Dieu, baïseray humble-
 ment les mains de vostre Seigneurie.

De Lyon, ce vingtdeuxieme de
 May, l'an mil cinq cens
 soixantequatre.

*

LA RESVR-

RECTION DE LA

SAINCTE MESSE.

*

L'ENNEMY de nature humain
ne Satan, lequel comme dit S.
Pierre, est cōme vn lyon bruy- *1. Pet. 2.*
ant continuellement autour de
nous pour nous deceuoir, & fi-
nablement deuorer, sçachāt que le vray & so-
lide moyen d'affoiblir son ennemy, est de luy
retrencher la commodit  d'auoir des viures:
non sans occasion cherche iournallement plu- *Judith 11.*
sieurs & diuers remedes pour nous frustrer
de ceste tant excellente nourriture, que no-
stre faueur & redempteur Iesus Christ nous
a laiss e   son despart de ce monde: pour la su-
stentation non seulement de ce corps mortel,
mais aussi de nostre ame:   sçauoir, son pre-
cieux corps & son precieux sang. Par le moy- *Ioan. 6.*
en desquels nous sommes tellement fortifiez
contre ses assaulx, qu'il n'a nul pouuoir sur
nous, sil ne nous priue de la iouissance d'i-
ceux. Et pour autant a il desia tellement tra-
uaille en cest endroi t, qu'il a suscit  plusieurs
de ses supposts, lesquels par luy deceuz, sous
couleur de quelque autorit  de l'Escriture
saincte interpretee selon sa coustume: tout   *Matt. 4.*
rebours   la confusion de ceux qui luy prest t
l'oreille, s'effor t iournallem t, soit par pres-

A

LA RESURRECTION

ches, ou par escrits, en abolir l'efficace, verité & necessité. Comme lon peut veoir par plusieurs de leurs libelles : & entre autres en vn petit traicté par eux publié puis les troubles suruenus en ce Royaume, intitulé: *La Mort & Enterrement de la Messe*. Lequel estant paruenu quelques iours y a entre mes mains, encores que ma profession ne soit la sainte Theologie, toutesfois, considerant que les erreurs y contenues ont si peu de couleur, & sont si peu fondees en l'autorité de l'escriture sainte, que tout fidele Chrestien, instruit en la vraye & Catholique religion, peut veoir à l'œil que ce ne sont que fallaces de Satan, qu'il propose aux simples & aux ignorants, pour les deceuoir, & en fin les perdre (cōme dit saint Pierre) eternellement : ie me suis bien osé ingerer y respondre briefuement. A fin que ceux que Dieu a par sa grace preseruez iusques icy en la foy de son Eglise, ne se laissent facilement deceuoir par telles fauses impositions de Satan: ains demeurās fermes & stables en la foy & religion, en laquelle ils ont esté baptisez, & (comme dit saint Paul) ne se laissans transporter en autre Euangile que celuy qui leur a esté annoncé par la grace de Iesus Christ, ils iouissent d'vn si grād benefice que Dieu nous a octroyé pour esperance de la vie eternelle. Et pour venir au dessus de nostre entreprinse, avec l'aide de Dieu, nous reciterons de mot à mot le dire de noz aduerfaires en ce beau traicté

2. Pet. 3.

Gal. 1.

été. Puis le conferans avec l'Escriture, nous monstrerons à l'œil combien il est contraire à icelle. Parquoy commençons à les ouïr parler.

PREMIER ARTICLE.

Nostre seul sauueur Iesus Christ, comme grand Euesque & Pasteur eternellement ordonné de Dieu, a baillé son corps & sa vie pour nostre sanctification, en sacrifice tresparfait, & non reuerable.

Nul fidele Chrestien, bien instruit en la doctrine de sainte Eglise Catholique & Romaine, n'a oncques doubté, que suiuant le tres exprez enseignement de l'Escriture sainte, nostre seul sauueur & redépteur Iesus Christ, n'aye offert ce grand & tresparfait sacrifice de la Croix, lequel est le prix de nostre reconciliation avec Dieu, pour estre faicts iustes deuant luy: & que ne pouuons estre agreables à Dieu, n'estre participans de son adoption, sinon d'autant qu'il nous pardonne noz fautes, les enseuelissant au sang & mort de Iesus Christ: de sorte qu'iceluy Iesus Christ est nostre seul & parfait lauement, sa mort & passion est nostre entiere satisfaction: & ne pouuons estre sauuez, que par ce seul remede, lequel aussi ne sera iamais reiteté, veu que (comme dit saint Paul:) Iesus Christ ne meurt plus, *Rom. 6.* & la mort n'a plus de domination sur luy. Tel est nostre foy, & la professiõ de nostre sainte Eglise. Toutesfois combien cela est à propos, pour destruire l'efficace de la sainte

L A R E S V R R E C T I O N

*En la confession de
Poissy.
Artic. 18.*

Messe & autres sacremés establiz de Dieu en son Eglise, il se verra en ce qui s'ensuit:

Toutesfois la terre est remplie de miserables Sacrificateurs, lesquels, comme s'ils estoient noz redempteurs, se mettent au lieu de Iesus Christ: ou se font compagnons d'iceluy, se desmētans eux mesmes avec tous les Apostres & Euāgelistes, qui disent que Iesus Christ est seul sacrificateur selon l'ordre de Melchisedech.

Ceux qui sainement ont consideré les traditions de nostre Eglise du tout conformes à l'Euangile peuuent nous estre suffisans temoins, que, non sans euidente calumnie, noz aduersaires veulent (imposans aux simples gens) persuader en ce lieu, que nous establisons noz Prestres pour compagnons de Iesus Christ. Car si ainli estoit, il ne seroit ordonné en nostredicte Eglise, que tout ce qu'ils font, soit en leurs prieres, en l'administration des saincts sacremés, ou en la predication de la parole, ils le feissent au nom du seul & eternal sacrificateur Iesus Christ, comme chacun peut

*Per Dominum
nostrum
Iesum Christi
sum.*

veoir qu'ils font, *Per Dominum nostrum Iesum Christum.* Ce que n'eust (dis-je) esté institué, si nous eussions estimé les donner pour compagnons à iceluy Iesus Christ, ou creu qu'ils fussent, tant peu soit il, participans de sa vertu & puissance. Dequoy tant s'en faut, qu'au contraire nous sommes continuellement enseignez que Iesus Christ est le seul & eternal sacrificateur, selon l'ordre de Melchisedech. Et quant à nosdicts Prestres & Pasteurs, qu'ils

font, non comme disent noz aduerfaires en ce lieu, noz redempteurs ou compaignons d'iceluy Iesus Christ: mais, cōme dit sainct Paul, *1. Cor. 4.* simples seruiteurs & ministres de Dieu, dispensateurs de ses mysteres & secrets: tellement qu'en ce qu'ils font, il n'y a rien du leur, ains le tout est de ce grand & vnique Sacrificateur, qui donne la force & vigueur à leurs œuures. Ainsi dit le glorieux sainct Paul à ce *1. Cor. 1.* propos, que nonobstant qu'il baptizast aucun, ce neantmoins il ne falloit referer la vertu & efficace du baptesme à luy, ains à Iesus Christ, au nom duquel il baptizoit. Et sainct *Act. 3.* Pierre, aiant guary le boiteux, disoit qu'il ne falloit donner la louange de tel œuure à luy, veu qu'il ne l'auoit faiet de sa propre vertu; mais par la fiance qu'il auoit au nom de Iesus, auquel aussi il en falloit referer la louange. Car comme dit ailleurs le mesme sainct Paul, *1. Cor. 3.* & luy & tous noz Prestres & autres ministres de l'Eglise, qui administrent les saincts Sacramens, & font autres semblables œuures en autre nom que le leur, sont seulement comme ceux qui sement & labourent, & Iesus Christ, au nom & pouuoir duquel ils œuurent, est celuy qui donne la force & vigueur à la terre pour produire le fruit, soy seruant d'eux comme d'ambassadeurs, ou simples organes: non pour son infirmité, ou faute de puissance, ou *2. Cor. 5.* comme aiât faute de leur aide (car il n'y a nul de nous qui ne sçache & confesse, qu'en luy

L A R E S V R R E C T I O N

Gal. 1.

Rom. 1.

habite toute plénitude de diuinité.) Mais pour supplier à nostre imperfection, qui est velle, que nous ne pouuons comprendre, ne croire les graces, lesquelles il nous confere par sa puillance inuisible, si n'estoit par le moyen des choses visibles: par lesquelles il luy a pleu les nous représenter. Comme aussi nous voyons qu'il s'est bien voulu seruir des elemens visibles en l'institution des saincts sacremens, pour nous estre tesmoignage des graces inuisibles, desquelles nous sommes faicts participans, par l'ylage d'iceux. Parquoy, comme auons dit, chacun peut veoir à l'œil, que c'est vraye & pure imposture de Saran, dire qu'establissions noz prestres pour compaignons de Iesus Christ: ou que les estimions noz redempteurs, puis que nous ne les tenons que pour simples ambassadeurs & organes d'iceluy Iesus Christ, qui ceuvre par eux pour le soulagement de nostre infirmité. Et que tât l'en fait en fin que nous nous desmentions nous mesmes, ou ceux qui l'ont appellé seul & Eternel sacrificeur selon l'ordre de Melchisedech: qu'au contraire nous le renons pour vn article de foy ferme & immuable.

Et fait que le Pape & toute sa vermine de Cardinaux & autres caplars, soient apostats, loups ravis-sants, &c.

O bon Dieu, quelle modestie Euangelique! N'ont point de honte ces pauures abusez vsur

per le nom d'Euangelistes, & ainsi fouler au pied le sainct Euangile? Car ou ont ils trouué qu'il faille selon la modestie Euangelique, proceder par iniures & blasphemes cõtre les ministres & Prelats, ie ne diray des Chrestiens, mais voire des infideles? Sainct Paul no⁹ doit il pas seruir d'exemple en cest endroict, comme en tous autres, lequel aiant appellé le grand Sacrificateur de la synagogue Iudaïque, paroy blanchie, ignorant quel il estoit, aduertý puis de sa qualité, se repentit si grandement de l'auoir iniurié, remonstrant par exprez resmoignage de l'Escriture, que ce n'estoit selõ Dieu: & ces auengles violateurs de l'Euangile, n'ont point de honte vsurper arrogamment le nom d'Euangelistes, & ce pendant fouller ainsi au pied ledict Euangile.

Contre les iniures des aduersaires.

Act. 13.

Car par le grand & admirable sacrifice de Iesus Christ tout sacrifice exterieur & visible est aboly & euacué, & iamais autre n'est demeuré.

Les prophanes philosophes nous ensei-
gnent, que proposee vne generale proposition qui soit fausé, tout ce qu'après s'en ensuit, & en est inferé, est pareillement faux: ce que chacun pourra veoir aduenir en ce lieu, auquel noz aduersaires nous proposent vn theme du tout faux & contraire à l'Escriture sainte. Parquoy ne se faudra esbahir, si tout ce qui en sera ey apres par eux aduerté, sera aussi demonstré estre faux, & vraye imposture de Satan. Et pour euidentement cognoistre

LA RESVRRECTION

*Sacrifice
double.*

Holocauste.

Exo. 23.

Leui. 1.

Gen. 14.

Heb. 7.

Heb. 10.

Psal. 109.

Heb. 7.

ceste fauseté, est à noter, que l'Escriture sainte celebre & remarque double maniere de sacrifice, & double sorte de sacrificature: à sçavoir la premiere, selon l'ordre d'Aaron, en laquelle lon offroit à Dieu des hosties avec effusion de sang, & des holocaustes, c'est à dire des offertes toutes bruslees. Et la seconde, selon l'ordre de Melchisedech, lequel estant Prestre & grand sacrificateur fait offerte à Dieu de pain & de vin, sans aucune effusion de sang. Desquelles la premiere selon l'ordre d'Aaron a esté accomplie par Iesus Christ en sa croix, par l'effusion de son precieux sang: & par apres reiettee: & la seconde selon l'ordre de Melchisedech, mise en son lieu & approuvee pour durer eternellement. Car, comme dit le glorieux saint Paul: d'autant que Iesus Christ a par sa mort & passion reiettee la premiere pour son imperfection, il a d'autant approuvee la seconde, comme plus parfaite, & de meilleur testament. Et a (dit il en outre) abolie l'autre, pour establir ceste-cy. De là vient que nous voyons que Iesus Christ est appellé eternellement Prestre selon l'ordre de Melchisedech: parce que reiettant l'ancienne sacrificature, qui estoit selon Aaron, il a accepté la nouvelle selon ledict Melchisedech, pour durer eternellement. Ce que manifestement discourt saint Paul, quasi en toute l'epistre aux Hebreux: mesme quand il remonstre, cōme estat Iesus Christ fait Prestre

selon l'ordre de Melchisedech, il a, comme
 auons dict, reietté l'anciéne sacrificature, chan-
 geant non seulement de maniere de sacrifier,
 mais aussi de race de sacrificateurs. En outre
 que puis que la premiere a esté abolie, & vne
 autre establee en son lieu, il falloit necessaire-
 ment qu'elle fust imparfaicte. Puis quand il
 poursuit, declairant l'imperfection de la pre-
 miere, & au contraire la perfection de la nou-
 uelle: car, dit-il, ceste icy a esté establee de Di-
 eu avec iurement, & l'autre sans iurement: ce-
 ste cy est celebree par vn sacrificateur qui du-
 re eternellement, là ou l'autre estoit celebree
 par sacrificateurs mortels. En fin, quand il re- *Hebr. 8.*
 mōstre comme ayant Iesus Christ accepté ce-
 ste nouvelle sacrificature, il a esté faict mini-
 stre d'vn vray & parfaict tabernacle, pour of-
 frir vn sacrifice parfaict, & ne seruant seule-
 ment d'vmbre, comme les anciés, lesquels ils
 a renduz vieils, nous rendant & exhibant ce
 nouveau. Tous lesquels discours de saict Paul
 rendent manifeste tesmoignage de l'euidente
 fauseté de la proposition icy referee par noz
 aduersaires: Par laquelle ils nous voudroient
 donner à entendre, que nostre sauueur Iesus
 Christ n'a celebré autre sacrifice, que celui de
 la croix, & que par iceluy il a abolie toute ma-
 niere de sacrifier. Puis que l'Apostre S. Paul
 nous tesmoigne qu'il a abolie l'anciéne, pour
 en establir vne nouvelle, n'estant point selon
 Aaron, mais selon Melchisedech: or ne scau-

LA RESURRECTION

roient ils dire avec tesmoignage de la sainte
 Escriture, que Iesus Christ aye estably autre
 sacrifice selon ledict ordre, que celuy qu'il in-
 stitua le iour de la Cene, que nous appellons
 la sainte Messe. Veu qu'il ne se trouuera qu'ail-
 leurs il aye fait offerte de pain & de vin, qui
 est la maniere de sacrifier selon l'ordre dudit
 Melchisedech : lequel nous lisons, qu'estant
 venu au deuant d'Abraham, comme prestre &
 sacrificateur du grand Dieu, offrit pain & vin.
 Mais outre si expres tesmoignage de saint
 Paul, & autres lieux de l'Escriture cy dessus
 desdits : ie demanderois volontiers à nos-
 diets aduersaires, si ainsi estoit, comme ils di-
 sent en ce lieu, que Iesus Christ par sa croix
 eust aboly tous sacrifices visibles : comme se-
 roit vraye la prophetie de Malachie, quand il
 predisoit aux Iuifs, que le temps viendroit, que
 Dieu ne prendroit plus plaisir en leurs sacrifi-
 ces & oblations, mais que par tout, voire ius-
 ques entre les Gentils, luy seroit offert vn sa-
 crifice net & monde, & non à la maniere des
 leurs : qu'ils nous montrent donc qui est ce
 sacrifice duquel parle en ce passage Malachie,
 different des Iudaiques, qui est offert entre
 les Gentils : Diront ils que c'est celuy de la
 croix? Non a la verité. Car, outre ce que celuy
 a esté offert vne seule fois, il n'a aussi esté of-
 fert en tous lieux, ny entre les Gentils: mais en
 Hierusalem, entre les Iuifs seulement. Moins
 aussi me pourront ils dire qu'il parle du spiri-

quel sacrifice de noz cœurs: lequel, cōme dict *Rom. 12.* sainct Paul, est plaisant & agreable à Dieu. Car le prophete parle d'une peculiere oblation, qui se doit faire en la nouvelle loy, & n'estoit entre les Iuifs. Or ceste icy n'est pas nouvelle: ains a esté commune tant aux Iuifs en l'ancienne loy, comme à nous en la nouvelle. Ainsi que le tesmoigne Dauid dilant, que c'est *Psal. 50.* vn sacrifice plaisant à Dieu, de luy offrir vn cœur contrict & humble. Parquoy faut necessairement qu'il parle de cestuy cy: lequel suivant ce qu'auons cy dessus deduiet avec l'Apostre sainct Paul, a esté surrogé en lieu des Iudaïques, lesquels ont esté reiettez par l'introduction de cestuy cy. D'auantage, si Iesus Christ a aboly tous sacrifices, comme sera aussi accomplie vne autre prophetie de Daniel, quand *Dan. 9.* il a predict, Que long temps apres la mort de Iesus Christ, viendra la desolation sur la terre, qui fera cesser tous sacrifices & nommément *Dan. 8.* le sacrifice continuel? car quel sacrifice feroit cesser telle desolation, si Iesus Christ les auoit tous abolis? Et qui est en outre ce sacrifice continuel, duquel il parle: si ce n'est cestuy cy, pour regard duquel Iesus Christ est dict continuel & eternal sacrificateur selon l'ordre de Melchisedech? Que veut en fin dire sainct Paul, *I. Cor. 10.* quand, escriuant aux Corinthiens, il compare la table de nostre Seigneur à celle des Idolatres: Sinō que, tout ainsi que les Idolatres en leurs tables sacrifient aux diables, & par-

LA RESURRECTION

tant ceux qui mangent des choses y sacrifiées, sont faictz consors & participans des diables: aussi au contraire les fidelles en la table de nostre Seigneur sacrifient au vray Dieu, & mangeans de tels sacrifices, sont faictz consors & participans de nostre Seigneur. Montrât clairement par ce dire, que tout ainsi que les Iuifs par leurs victimes, les Idolatres par leurs immolations, offrent peculiers sacrifices à leur Dieu: aussi font les Chrestiens au leuer en la table de nostre Seigneur, cest à dire, en la Messe. Tant s'en faut donc que Iesus Christ par le sacrifice de la croix, leur ait osté vne maniere peculiere de sacrifier selon l'ordre de Melchisedech, comme le disent icy noz aduersaires. Je sçay qu'ils ont encores vne autre subtilité, par laquelle ils donnent couleur à ceste leur proposition erronnee: c'est qu'ils disent que nostre Seigneur a predict par la bouche du Prophete Osee, Que venant en ce monde il voudroit misericorde, & non point sacrifice. Vou-lans par la inferer, que Iesus Christ ne veut plus de sacrifice, quel qu'il soit. Mais s'ils fouillent les Escritures, ils iugeront, que ce parler du prophete est semblable à celuy, duquel v-
soit Iesus Christ aux Iuifs, leur disant, qu'ils l'a-doroient en vain, laissans ses commâdemens, & faisans ceux des hommes: par lequel il ne vouloit pas inferer, que ce fust chose du tout vaine, de garder les traditions des hommes: mais que cela ne leur proffitoit rien, s'ils ne

Osee 6.

Marc 7.

gardoient ses cōmandemens. Enseignant par
 la ce qu'il dit en autre lieu : Qu'il faut neces- *Luc. 11.*
 fairement obseruer les commandemens de
 Dieu , & pource toutesfois n'obmettre pas
 ceux des hommes. Ainsi en ce lieu d'Ozee , il
 ne veut pas dire, qu'il ne vueille point totale-
 ment de sacrifice : mais que noz sacrifices ne
 nous profitent, si ne sommes misericordieux.
 Et cōme il est dict ailleurs: qu'aimer son pro- *Mar. 12.*
 chain luy est plus agreable, que tous les sacri-
 fices que luy sçaurions offrir : nous enseignāt
 par la , de ne nous fier & asseurer comme les
 Iuifs, tellement en l'oblation de noz sacrifices
 & n'y appuyer tant nōstre iustification , que
 pour ce nous mesprisons la charité que de-
 uons à nōstre prochain , & l'obseruation des
 commandemens de nōstre Dieu, en sorte que
 soyons de ceux qui l'adorent de bouche, & nō *Mat. 9.*
 poit de cœur: car sacrifices offerts en ceste sor- *Ch. 12.*
 te ne luy sont point agreables. Et de la vient
 que saint Paul nous recōmande tāt de nous
 esprouuer, auāt que de venir à ce sacrifice: Par *1. Cor. 11.*
 ce qu'il n'est agreable à Dieu , si ne sommes
 en estat d'en pouuoir estre faiets participans, *Rom. 26.*
 outre ce que le mesme saint Paul interprete *Heb. 10.*
 ce passage & autres semblables : esquels il est
 dict , que Dieu venant en ce monde a reietté
 les sacrifices, des sacrifices qui sont offerts se-
 lō la loy, & pourtant nō sans effusion de sang.
 Nous donnant par la clairement à cognoistre
 qu'il y en a d'autres n'estans selon la loy qui

L.A. RESVRRECTION

n'ont esté reiettees.

Car il est escrit qu'il estoit conuenable qu'eussions vn tel Euesque, lequel n'eust necessité offrir iournellement Sacrifice, premierement pour ses pechez, puis pour ceux du peuple: car il a faict ce, en s'offrant vne fois. Notamment il dit, en s'offrant vne fois: car ceste oblation ne fut ny sera iamais reiettee, n'aucune pareille.

Il ne se fault esbair si l'aduersaire Satan se fert de l'vmbre de l'escripture, qui est vn couteau à deux trenchans, pour nous deceuoir: veu qu'avec le mesme glaue il se est bié essayé d'imposer à nostre sauueur Iesus Christ mesme. Et principalement n'est merueille si l'aide des Epistres de sainct Paul, attendu (côme dit S. Pierre) qu'en icelles y a plusieurs choses difficiles à entendre, que les indoctes, ignoras & inconstans tordent & deprauent à leur perdition. Ce que facilement est verifié en ce lieu, auquel noz aduersaires taschent prouuer par vn passage dudict sainct Paul, mal entendu, leur proposition ecornee, cy deuant deduicte: à sçauoir, que Iesus Christ ait par sa mort & passió abolies toutes manieres de sacrifier. Là ou s'ils eussent avec meur iugemēt & saine de liberation, bié espluché le dire d'iceluy S. Paul en ce chapit. Et au suiuant ils eussent apperceu qu'il prouue manifestement tout le contraire de ce, pourquoy ils l'alleguent. Comme peut en partie apparroistre par ce qu'auons deduict

Apo. 18.

Mat. 14.

1. Pet. 3.

*Heb. 7.
& 8.*

cy dessus, remonstrant qu'en ce passage il discourt la double sacrificature celebre par Iesus Christ, selon les ordres d'Aaron & de Melchisedech: & comment reiettant ceste la, il a acceptee ceste cy, pour durer eternellement. Il passe puis outre, declarant l'imperfection de la premiere, pour laquelle elle a esté reprouuee: & au contraire, la perfection de la nouvelle, pour laquelle elle a esté approuuee, & faicte perpetuelle. Et entre autres imperfections de l'ancienne, ceste cy (dit il en ce lieu) en estoit vne, qu'elle estoit offerte par Sacrificateurs tant infirmes, qu'ils auoient necessité d'offrir tous les iours des hosties pour eux, & pour le peuple: là où ceste nouvelle est offerte par vn Euesque saint & innocent, & sans macule: lequel n'a necessité offrir tous les iours des hosties, & espancher du sang pour la remission des pechez. Et comme il dit vn peu plus bas, qu'il n'a necessité nous lauer iournallement avec son sang, comme les anciens, avec le sang des bestes. *Heb. 9.* Car dit il, il a faict cela vne fois: c'est à dire, il a offert vne hostie, espanché du sang, & suffisamment satisfaiet pour noz pechez, s'offrant soy mesme en la croix pour no^s. S. Paul doc en ce passage cy allegué, dit bié que Iesus Christ p^r l'oblatioⁿ de soy, faicte vne fois en croix, a entierement satisfaiet pour noz pechez. Et pour tât q['] il n'a besoin offrir tous les iours des sacrifices, & espâcher du sâg pour cest effect, côm

LA RESURRECTION

les anciens, à raison de leur infirmité : mais il ne fait pour ce la consequence que font noz aduersaires, inferans d'un dire limité vne conclusiō generale, que pour cela il aye abolie toute maniere de sacrifice: ains il afferme totalement le contraire, tant es lieux cy dessus deduiets, comme quand il dit, qu'ayant abolie ce ste ancienne maniere de sacrifier, qui se faisoit pour le peché, en sorte que nul autre n'est demeuré pour cest effect, il en a ce neantmoins accepté vne plus parfaicte, moyennant laquelle il a esté faict mediateur de meilleur testamēt: offrant chose qui ne sert seulement d'vmbre & figure (comme les anciens que lon offroit selon la loy) ains du tout parfaicte: à sçauoir son precieux corps, en ce sacrifice du nouueau testament selō l'ordre de Melchisedech: montrant clairement par la que ce n'est chose incompatible, que Iesus Christ ait offert vn seul & non reiterable sacrifice pour la satisfaction de noz pechez: & qu'il en ait ce neantmoins estably vn autre selon l'ordre de Melchisedech, non toutesfois pour le peché, pour lequel il a suffisammēt satisfait vne fois: mais pour l'effect qui sera deduit cy apres.

Heb. 8.

Item, Christ Euesque des biens aduenir par son propre sang est entré vne fois en Sanctuaires. Voicy ce qu'il dit derechef, que pour s'estre offert vne fois, la redemption eternelle est faicte.

Ce passage preuue aussi peu l'intention de noz aduersaires, comme le precedēt: car nous
auons

auons ia remonstré, & sera plus amplemēt de
 duit cy apres, que par ce grand & non iamais
 reiteré sacrifice de la croix, la redemption eter
 nelle a esté faicte: mais no⁹ difons qu'il ne s'e
 suit p ce que Iesus Christ ait abolye toute ma
 niere de sacrifice. Aussi ne le dit pas monsieur
 S. Paul en ce lieu: ains seulement il discours,
 comme Iesus Christ abolissant les anciēs sacri
 fices pour en introduire vn nouueau, il a accō
 pply tout ce qui estoit porté en figure par iceux
 mesmes. Que tout ainsi qu'il falloir, que l'an
 cien sacrificateur entraist vne fois l'an ez san
 ctuaires, les aiāt au prealable arrosez de sang.
 Aussi Iesus Christ est entré vne fois ez vrais &
 perdurables sanctuaires, qui sont les cieux, les
 aiāt au prealable arrosez du sang de plus par
 faicte & meilleure hostie, à sçauoir du siē pro
 pre. Et n'a besoin reiterer souuent ce lauemēt,
 comme les anciens, pour leur imperfection:
 ains tout ainsi qu'il est estably à vn chacun de
 mourir vne seule fois, & apres lon attend le
 iugement: aussi Iesus Christ s'est offert vne
 seule fois, pour abolir les pechez de plusieurs,
 par l'hostie de soy mesme. Et ne sera plus of
 fert en ceste maniere, ny pour cest effect: ains
 apparoitra secondement sans pechez à ceux
 qui l'attendent pour auoir salut. Voila en
 somme ce que discours saint Paul en ce lieu:
 d'ou nous pouons bien tirer, que Iesus
 Christ rendant à effect par l'hostie de soy mes
 me, ce que les anciens sacrifices portoient en

L A R E S V R R E C T I O N

ombre & figure : & satisfaisant suffisamment pour noz pechez , il a par ce moyen aboly lesdicts sacrifices : & generalement euacué toutes les oblations qui se faisoient pour la satisfaction des pechez : mais comme auons ia dict, il ne destruit pource ce qu'il a dict au parauant , & que nous declarerons plus amplement cy bas , que destruisant ceux là , il nous en a laissé vn autre , qui n'est point imparfaict, ny à la maniere de ceux là : & qu'il est offert pour autre fin & but que ceux là n'estoient.

Heb. 10. Item, voicy ie viens, à fin que ie face, ô Dieu, ta volonté: Par laquelle nous sommes sanctifiéz par l'oblation vne fois faicte du corps de Christ. Et aussi le S. Esprit le testifie, disant: Je n'auray plus souuenance de leurs iniquitéz: & là ois est la remission d'icelles, il n'y a plus d'oblation pour le peché.

Sainct Paul poursuit en ce chapitre le propos commencé ez precedens, remōstrant que Iesus Christ reiettāt les anciēs sacrifices, pour en introduire vn nouveau, non seulement il a accompli toutes les figures portees par iceux: mais il a aussi vrayemēt & parfaictement rendu à effect ce que ceux là portoient seulement en ombre: à sçauoir la reale & actuelle remission des pechez . Pour laquelle obtenir n'est plus besoing d'autre oblation. Et pour entendre à plain ce dire de sainct Paul & les precedés, faut noter que l'Escriture nous enseigne, que Iesus Christ par ceste parfaicte oblation

de la croix a entierement satisfaiët pour noz pechez, tellement qu'il nous a promis de n'auoir plus memoire de noz iniquitez, moyennant sadiëte croix, qui est nostre suffisante & entiere satisfaction. Toutesfois luy mesme nous a assurez, q̄ nous ne sommes tous faiëts participans de ce si excellent remede, ny tous faiëts participans de la mort & passiõ, ou tous plongez en sen sang. Car aussi n'auoit il pas dict, qu'il deust espãdre iceluy pour tous: mais seulement pour les Apostres & pour plusieurs: à sçauoir, comme dit S. Paul en ce chapitre, pour ceux qui sont faiëts sainëts: c'est à dire (comme il dit autre part) pour ceux qui luy obeissent & gardent les commandemens: desquels l'vn & le plus excellent, est le continuël vsage de ce sainët sacrement, & continuation de ce sacrifice, en memoire de la mort & passion. Nous ne nions donc pas, que, suivant le dire de sainët Paul en ce lieu & autres semblables, Iesus Christ par ce grand & non iamais reiteré sacrifice de la croix, abolissant les anciës sacrifices, qui estoient offerts selon la loy, par l'effusion de son sang propre, n'aye vraiment rendu à effect ce qu'ils portoient seulement en figure, à sçauoir la remission des pechez: pour lesquels il a entierement satisfait, ne laissant par ce moyen plus aucune oblation ou sacrifice pour iceux. Mais, d'autant que luy mesme (comme auons dict) nous a assurez, que nous ne sommes tous faiëts par-

LA RESURRECTION

Rom. 2.

LUC. 10.

ACT. 3.

IOAN. 20.

ticipans de ceste vniue & si parfaicte satisfac-
tion, ains que la desobeissance que nous fai-
sons à ses commandemens nous en eslongne
iournellement, d'autant (comme dit S. Paul)
qu'il n'y a nul iuste d'entre nous, ny nul qui
cherche Dieu : pource est il, qu'iceluy Iesus
Christ, desirant entierement nostre salut, &
voulant par sa bonté infinie, supplier à nostre
infirmié, nous a laissé plusieurs & diuers moy-
ens, pour nous approcher de ceste grande &
vniue satisfaction par luy faicte en la croix
(d'autant que nous mesmes en pourrions es-
tre eslongnez) comme sont le baptesme, l'ob-
seruation de ses commandemens, la peniten-
ce, l'absolution des Prelats, & singulierement
ce nouueau sacrifice selon l'ordre de Melchi-
sedech, par la consecration, oblation & man-
dication de son precieux corps & sang, sous
les especes de pain & de vin. Par lequel, tant
fen faut que nous entendions en rien derog-
er en la vertu & efficace du sacrifice de la
Croix, qu'au contraire nous referons toute la
force & vertu de cestuy cy à cestuy là : esti-
mans que sa mort & passion est la mesme re-
mission de noz pechez, & son sang le mesme
lauement d'iceux, effaçant la memoire de noz
iniquitez. Et quant à ce sacrifice de la nouuel-
le loy selon l'ordre de Melchisedech, & au-
tres semblables remedes, nous les reputons,
non nouvelles satisfactions pour nosdicts pe-
chez, lesquelles nous sçauons par les tesmoi-

gnages de S. Paul cy dessus deduits, ne nous estre necessaires, ayãt esté faicte vne seule oblation plus que suffisante pour cest effect en la croix de Iesus Christ: & si suffisãte (dis-ie) qu'il ne nous en reste plus d'autre pour ce regard. Mais croions que ce sont seulement moyens, pour l'usage desquels sommes rendus participans de la grace, iustice, satisfaction & redemption que Iesus Christ nous a meritee par ceste si parfaicte oblation de la croix. Et voila aussi pourquoy le mesme saint Paul disoit, que 2. Cor. 5. Dieu luy auoit dõnee, & aux autres ministres de l'Eglise, l'administration de reconciliation: par ce que leur aiant donnee l'administration des saints sacremens, & pouuoir d'offrir ce sacrifice de la nouvelle loy, il leur a donnẽ les moyens pour nous rendre participans de ceste vnique & parfaicte reconciliation, faicte par Iesus Christ en sa croix: & pour nous incorporer en iceluy Iesus Christ, d'autant que nous pechez nous en auoient separez. Et en ce mesme sens disoit il aux Romains, qu'ayans Rom. 6. esté baptizez, ils estoient par le moyen du baptesme plongez & lauez au sang precieux de Iesus Christ: en sorte que la satisfaction que nous obtenons par l'oblation de ce sacrifice, n'est (comme auons dict) vne nouvelle, non plus que celle qu'obtenons par le baptesme: ains est celle mesme que Iesus Christ a obtenuẽ par sa croix: cõme est aussi celle, que nous conferent les Prestres, par la puissance à eux don-

LA RESURRECTION

Ioan. 20.

nee par Iesus Christ, quand il leur a dict, que les pechez qu'ils remettront en ce monde, seront aussi remis en l'autre: & pourtant chacun peut euidemmēt veoir en ce que dessus, quel erreur encourent icy nos aduersaires, pour faute d'entendre les Escritures: estimans que sainct Paul, pour dire, que Iesus Christ, abolissant par sa mort les oblations qui se faisoient selon la loy pour le peché, en ayant offerte vne parfaicte & nō reiterable pour cest effect, par le moyen de laquelle il nous a promis, qu'il ne aura pl⁹ memoire de noz iniquitez: que pour cela il vueille inferer, qu'il a abolie toute sorte d'oblation, & maniere de sacrifice, là où nous voyons, qu'il nous enseigne clairement le contraire, tant ez passāges cy dessus exposez, comme par special en ce chapitre mesmes: disant, *q̄* Iesus Christ ayant par ceste vniue oblation de la croix, abolies & reiettees toutes les anciennes oblations, qui se faisoient selon la loy, il nous a laissé vne nouvelle voye, pour entrer ez lieux saincts, c'est à dire, ez cieus: & pour estre faicts participās de sa mort & passion, & de l'effusion de son sang precieux: qui est (dit il) sa chair & ce grand sacerdoce tresparfaict, par lequel il a esté faict eternal sacrificateur, commis sur la maison de Dieu selon l'ordre de Melchisedech. Qu'est ce donc à dire cela, sinon ce qu'auōs tant reudit cy dessus: que Iesus Christ, ayant par sa mort & passion aboly les anciens sacrifices, & faict la redemption eter-

Heb. 10.

nelle, nous promettât de n'auoir plus memoire de noz iniquitez, il nous a laiffé ce nouveau sacrifice selon l'ordre de Melchisedech, pour nous rendre participans d'icelle redemption, moiennant laquelle il a effacé la memoire de nosdictes iniquitez.

*Ce que ie monstre par argument inenitable de l' **Heb. 10.** postre: car, ou ce sacrifice est parfait, ou imparfait. S'il est parfait, il ne le faut point reuerer: ven que S. Paul dit, que pour l'imperfection des anciens sacrifices, il les falloit tous les iours recommencer, usques à ce, qu'il en aye esté offert vn du tout parfait.*

Nous auons cy dessus amplement remonstré que ce sacrifice de la nouvelle loy est celebré, par le seul & eternal sacrificateur Iesus Christ, lequel œuure en iceluy, par noz Prestres & Pasteurs comme ses ambassadeurs ou organes. Et pourtât, nul ne fait doute, qu'il ne soit tresparfait: ne laissant toutesfois d'estre reiteré par le tresexprez commandement de Iesus Christ: sans pource en rien diminuer de sa perfection. Aussi ne faiet S. Paul au lieu cy alegué, la consequéce, que font icy noz aduersaires, cōtraire & repugnante à la sainte Escriture. Car il ne s'esuit pas pour dire, comme dit S. Paul en ce lieu, que les anciens sacrifices estoient reitez, d'autant qu'ils estoient imparfaits: & que s'ils eussent estéz parfaits, ils n'eussent eu aucū besoing d'estre reitez. Que tous ceux qui sont reitez, soiet imparfaits. Ains ensuit seulement, que ceux sont imparfaits,

LA RESURRECTION

auxquels l'imperfection vient d'eux-mêmes, & non d'ailleurs: qui dōne occasion de les faire reiterer: comme estoient aux anciens sacrifices, & non ceux la reiteratiō desquels procede d'ailleurs q̄ d'eux, ou de leur imperfection. Et pour clairement entendre ce parler de S. Paul & autres semblables, faut noter, que si nous cōsiderons les anciens sacrifices, & la fin pour laquelle ils estoient offerts, nous iugerōs incontinent, que si d'eux-mêmes ils eussent esté parfaicts, ils n'eussent eu aucū besoing d'estre reiterer. Car ils estoient offerts pour chercher & obtenir la remisiō des pechez: laquelle si vne fois ils eussent parfaictemēt introduit au mōde, ils n'eussent eu aucū besoing d'estre reiterer, ou de rechef offerts pour ce regard. Car icelle remission estant vne fois introduite par vn moyé suffisant & parfaict, il n'est besoing la rechercher ailleurs qu'en ce moyé, & ne conuient en attendre d'autres: mais suffit soy appliquer iceluy moyen si parfaict, par les voyes à ce ordonnees de Dieu. Aussi voyons nous, que la Croix de Iesus, qui a vne fois tresparfaictemēt amenee ceste remisiō, n'est ny sera iamais reiterer. Car il nous suffit, qu'elle nous soit iournellement appliquee par les moyens à ce establis, sans aucunement la reiterer, veu qu'elle est suffisante pour cest effect. Mais le sacrifice au nouveau Testament selon l'ordre de Melchisedech, n'est de ceste sorte. Car encores qu'elle soit tresparfaict, il

ne laisse toutesfois d'estre reiteré, d'autāt qu'il nous est donné pour vne autre fin que les dessus, & laquelle, quelque parfaictement qu'elle nous soit cōferee par iceluy, nous auons ce neantmoins befoing qu'il soit souuent reiteré pour ce mesme effect. Car comme a esté dict plusieurs fois cy deuant, il ne nous est donné pour nouvelle satisfaction de noz pechez, ou pour obtenir autre remission d'iceux, que celle qu'a obtenue Iesus Christ en sa croix: mais, pour vn continuel remede, par lequel icelle satisfaction nous est appliquee, d'autant que iournallemēt la multitude de nosdicts pechez l'eslongne de nous: par laquelle nous mettons (comme dit saint Paul) en nōchaloir ce grād *Hebr. 10.* salut. Comme nous voyons aussi, que l'interpellation que fait iournallement Iesus Christ deuant la face de Dieu son Pere pour nous, laquelle tēd à mesme fin que ce sacrifice du nou *Rom. 8.* ueau Testament, est iournallemēt par luy continuee, pour la raison que dessus. Et ce neantmoins nul ne scauroit dire sans grand blasphemē, qu'elle ne soit tresparfaicte, procedant de celuy qui est tresparfaict. Ainsi est il aussi de la puissance que Dieu a donnee à son Eglise, en la personne de ses Apostres, de remettre les *Ioan. 20.* pechez: laquelle tendāt à la fin que les susdicts moyens, est iournallement conferee par les Prelats & Pasteurs, ne laissant pource d'estre parfaicte, comme estoit vn don de Dieu, duquel (comme dit l'Apostre) tout don est par *Iacob. 1.*

LA RESURRECTION

faict, descendant du pere des lumieres. Tellement que pour finale resolution de ce poinct, & consequẽment de ce premier article, nous concludõs que les sacrifices ne laissent d'estre parfaicts, par ce seulmẽt, qu'ils sont reitez: ains seulement, ceux sont imparfects, la reiteration desquels vient d'eux, & de leur interne imperfection: comme nous auons remonstrẽ qu'il aduenoit ez sacrifices de l'ancienne loy. Mais ceux la ne sont aucunemẽt imparfaicts, la reiteration desquels procede d'ailleurs, que d'eux, ou d'aucune imperfection qui soit en eux. Comme lon peut veoir qu'il eschet en ce sacrifice de la nouuelle loy, & autres moyens cy dessus deduits, qui ne sont reitez par aucune faute qui procede de leur part: ains seulement de nous, & de nostre imperfection, par laquelle nous mettons iournellement en nonchaloir ce grand salut à nous procurẽ par Iesus Christ. Outre ce que iustement nous pouuons dire, que ce sacrifice n'est aucunement reitez, ains est continuel & eternal, suyuant la promesse faicte à Iesus Christ, qu'il seroit Prestre eternellement selon l'ordre de Melchisedech. Car encores qu'il soit iournellement offert par noz Prestres, en diuerses heures, & en diuers lieux, nous ne croions ce neãtmoins qu'ils offrent auourd'huy vn agneau, & demain vn autre: icy l'vn & la l'autre, comme faisoient les Prestres de l'ancienne loy. Ains scauons assurement que c'est le mesme Iesus

Christ, qui fut offert hier, & est offert aujour-
d'huy, & s'offre continuellement deuant la fa-
ce de Dieu son Pere pour nous. Et comme dit
sainct Chrysostome: C'est tousiours vne mes- *Ho. 17.*
me hostie que nous offrons continuellement *in epist. ad*
& non plusieurs: & par consequnt aussi est *Heb.*
ce vn mesme sacrifice, & non plusieurs, veu
que c'est tousiours vn mesme corps: qui est
offert, quoy que ce soit, en diuers temps &
lieux.

ARTICLE II.

Donnans fausement à entendre, que souz les espe-
ces de pain & de vin Iesus Christ est cōtenu, ils
destruisent ce qui est dict: Que apres sa resurrection il
est monté au Ciel, & est assis à la dextre de Dieu son
Pere: & de la viendra iuger les vifs & les morts.

Je laisseray à rechercher en ce lieu, s'il est ve-
ritable, que le corps & le sang de Iesus Christ
soient cōtenuz souz les especes de pain & de
vin: differas à le traicter cy apres, quand nous
parlerōs de la transubstantiation, me suffisant
examiner pour le present, si le tenāt pour fer-
me, cōme nous le tenōs, nous contreuēōs, tāt
peu soit il, à l'article de l'Ascension: dequoy à la
verité tāt s'ē faut, que nous n'auōs article plus
certain en nostre creance, chantans tous les
iours en noz Eglises: *Toy qui es assis à la dextre* *Qui sedes*
de Dieu ton Pere, ayes pitie de nous. Car nous croiōs *ad dexterā*
fermement, qu'il sied à la dextre de Dieu son *patris misere-*
Pere, en son humanité apparēte en chair, & en *re nobis.*
os, & mēbres visibles, tels que les ont veuz les

LA RESURRECTION

Apostres apres sa resurrection : Et qu'en ceste forme & estat visible, il ne bouge du Ciel, & n'en partira iusques au iour du iugement, comme il est dict aux Actes des Apostres: En la sorte que l'avez veu monter au Ciel, en ceste sorte viendra il iuger les vifs & les mors. Mais tout ainsi, qu'en ceste sorte & apparence visible il est au Ciel, & n'en bouge aussi sans telle apparence & forme visible, & sans descendre & laisser la dextre de Dieu son Pere, il est present en ce saint Sacrement, vrayement & aussi entier comme il est en mesme instant au Ciel: par mesme moyen que nous voiõs, qu'auant que celebrer ce grand mistere de sa mort & passion, il disoit à ses Apostres qu'il laissoit le monde, & s'en alloit à son Pere, & qu'ils ne l'auroient plus dorefnauant avec eux. Qui donna occasion à seldicts Apostres de soy scandalizer, quand apres sa resurrection, ils le veirent conuersant avec eux. Parquoy il leur voulut bien donner à entendre, qu'encores qu'il fust avec eux, il n'y estoit ce neantmoins plus en la sorte, qu'il y estoit lors, qu'il leur vsoit de tels propoz. Et à ceste cause leur disoit il lors qu'ils doutoiẽt de la verité de sa presence: Voila les propoz qu'autres fois ie vous ay tenuz, & cõme vous les deuez entendre. Comme sil disoit: Encores que ie sois presentement icy, ie n'y suis toutesfois plus, tel que i'estois pour lors: à sçauoir mortel & passible: leur donnant par ce moyen à entendre, que toutes les deux

Joan. 14.

Luce 24.

choses estoient vraies en luy, à sçauoir & qu'il estoit avec eux, mais immortel & impassible: & qu'il n'y estoit plus, sçauoir est mortel & passible. De mesme au faict, dont est icy question, tous les deux propoz sont vrais de luy: c'est à dire, qu'il est au Ciel visiblement: & qu'en mesme tēps il est icy bas, mais inuisiblement en la saincte Messe: suyuant sa tresexpresse parole, par laquelle ainsi qu'il nous a tesmoigné estre monté au Ciel: il nous a aussi par icelle mesme (comme sera remōstré cy apres) si clairement donné à cognoistre, qu'il est veritablement en ce sainct Sacrement, qu'il ne nous a laissé aucun lieu d'en douter. En sorte que le mettre en controuerse, n'est autre chose que douter de la verité, & efficace de sa parole tresexpresse. Que si noz curieux aduersaires me demandent, comme faisoient les Capharnai-Ioan. 6. tes à Iesus Christ: comment & par quel moyen il est en ce sainct Sacrement, selon la verité & realité de son precieux corps inuisiblement: & en mesme instant au Ciel visiblement avec le mesme corps: La responce est infallible: celuy qui nous dit qu'il est au Ciel, nous dit qu'il est au sainct Sacrement. Qui fera dōc Ioan. 6. si outrecuidé de vouloir desmentir sa diuine Mat. 26. maiesté? En apres, ie leur respondray en la sorte que fait l'Ange à Esdras: O toy qui ne scau- Luc. 22. rois rendre compte de la pesanteur du feu, me Mar. 14. sūter le soufflement du vent, ou rapporter le 1. Cor. 11. iour qui est passé (qui sont toutesfois choses, 4. Esd. 4.

LA RESURRECTION

esquelles tu conuerfes iournellement, & de l'usage desquelles tu ne te sçauois passer) cōmēt voudrois tu auéc l'imbecillité de ton vaisseau penetrer iusques aux hauts secrets de Dieu? Et te renuoiant à ce que dit Iesus Christ à saint

Ioan. 20.

Thomas: Que bié heureux sont ceux, qui n'ont pas veu, & croient à la seule parole de Dieu infallible, passeray outre:

Coloss. 3.

Aussi saint Paul dit, que si nous sommes resuscitez avec Christ, nous deuous chercher les choses qui sont en haut, où Christ est seant à la dextre de Dieu son Pere.

A la verité saint Paul enseigne les Colloffiens, de rechercher les choses qui sont d'en haut, où Iesus Christ sied à la dextre de Dieu. Ce qui n'est en rien contraire à son assistance reale en ce saint Sacremēt de l'Autel. Car en premier lieu saint Paul en ce chapitre, ny en toute l'espitre aux Colloffiés, ne parle tant peu soit il, de la Cene, ny de ce saint Sacrement de l'Autel: mais seulement il nous remonstre, que si nous sommes resuscitez en Iesus Christ, nous deuous en tant abandonner les concupiscences terriennes, que nous nous efforçons d'obtenir les choses qui viennent d'en haut, où iceluy Iesus Christ sied à la dextre de Dieu: à sçauoir les vertus & dōs de grace, lesquels viennent du ciel, là où nous croyons avec luy, que Iesus Christ est seant. Mais pour cela il n'infere, comme noz aduersaires, que pource il n'assiste au saint sacrifice de

l'Autel, à la maniere qu'auons deduicte cy de
 uant. Et luy mesme l'a ailleurs clerement tes-
 moigné, comme nous dirons cy apres. Et si
 pour dire qu'il est au ciel, il vouloit inferer,
 que pour ce il n'assistast vrayement au sainct
 Sacrement de l'Autel, & qu'il ne peust estre
 qu'en vn lieu, il faudroit dire, que lors qu'il
 dit, que Iesus Christ luy est apparu, il entendit *I. Cor. i.*
 que lors de telle apparition il eust abandonné
 la dextre de Dieu, veu qu'elle fut notamment
 apres son Ascension. Ce que dire seroit destrui-
 re ce qu'auons cy deuant tiré de l'escriure, à sca-
 uoir qu'il n'abandonnera la dextre de son Pe-
 re, iusques au iour du iugement. Car il ne faut
 dire qu'il entéde que Iesus Christ luy soit appa-
 ru seulement en esprit, & cōme Dieu, & nō se-
 lon la verité de son corps, veu que à cela repu-
 gnent notāment les mesmes paroles dudit S.
 Paul en ce passage, d'autāt qu'il afferme par ex *Act. 9.*
 prez, qu'il luy est apparu, comme il apparut a-
 pres sa resurrection à S. Pierre & aux autres
 Apostres : outre ce, que Iesus Christ luy mes-
 me tesmoigna du contraire, quand interro-
 gué par sainct Paul qui il estoit, il luy respon- *Act. 4.*
 dit, Le suis Iesus le quel tu persecutes. Or ne le
 persecutoit il cōme Dieu, veu qu'il ne le croi-
 oit estre tel, mais cōme hōme, & tel qu'il auoit
 esté crucifié p les Iuifs, & estoit iournallemēt
 presché par ses Apostres. Quand il dit donc, *I. Tim. i.*
 qu'il luy est apparu, il ne destruit pource sa
 continuelle assistance au Ciel, non plus qu'au

LA RESURRECTION

passage cy allegué (par dire qu'il sied à la dextre de Dieu) sa vraie assistance en la S. Eucharistie: mais, comme nous, s'appuyant en l'omnipotente parole de Dieu luy a suffit croire, sans chercher curieusement, avec noz aduersaires, le *Pourquoy* & le *Comment* de si hauts secrets de sa diuine maiesté. Et pourtant est du tout hors de propos, alleguer ce passage sur ce point, auquel il ne parle nullement de la Cene, veu que nous ne pretendons non plus que luy, destruire l'assistance de Iesus Christ.

Parquoy sil est au Ciel, il n'est point en la terre: & au contraire. Car vn corps vray & naturel, n'est que en vn seul lieu: & ne se peut faire, qu'un homme de vingt ou trente ans, soit caché en vn morceau de paste. Car encores qu'il soit tout puissant, il est aussi veritable: comme il tesmoigna à ses Apostres, leur faisant entendre, qu'il n'estoit point vn esprit fantosme ou inuisible.

O desmesuree arrogãce, de s'ahardir iusques là, de mesurer les faiçts admirables de Iesus Christ, vray Dieu, non moins que vray homme, par la petitesse du cerueau humain: ce que tous ceux qui le font (comme font noz aduersaires en ce lieu) sont de pire cõdition que Satan: lequel croioit bien qu'encores que le Fils de Dieu eust vn corps vray & naturel, il en pouuoit toutesfois comme Fils de Dieu, faire chose supernaturelle: se iettant du haut du temple en bas, sans soy blesser ou fouler. Choses du tout contraires à la nature d'un corps graue

ue & pesant, comme font les nostres. Ne mesurant par ce moyen le corps du Fils de Dieu avec les nostres, comme font nosdicts aduersaires icy, s'oubliás par ce moyen grandemét, comme dit S. Paul, de vouloir, montant par *Rom. 9.* dessus le ciel, cognoistre & speculer les hauts & incomprehensibles secrets de Dieu, desquels à la verité cestuy cy en est vn, comme tesmoigne ledict S. Paul, l'appellát: vn propos *Heb. 5.* long à dire, & difficile à declairer, & lequel il a appris non d'hommes, mais de Dieu mesmes. Pour autant (venant au poinct) ie croy *I. Cor. 13.* qu'il n'y a nul de nous, qui doute, que Iesus Christ n'ait vn corps vray & naturel de chair & d'os, comme l'vn des nostres: lequel toutesfois est inseparablement conioinct avec la diuinité, suiuant ce que dit saint Paul: *Col. 2.* Qu'en luy habite toute plenitude, moyénant laquelle il peut (comme dit ailleurs le mesme saint Paul) *Phil. 3.* trāsfigurer, non seulement fondict corps, mais aussi les nostres: selon la vertu, pour laquelle il peut assubiectir toutes choses à soy: qu'il faut, que encores (comme auons dict cy deuant) qu'il ait vn vray & naturel corps, & non fantastique, si est ce que d'iceluy il peut, quand bon luy semble, par la vertu de sa diuinité omnipotente, faire choses supernaturelles, sans changer ou alterer la verité d'iceluy. Et non seulement il le peut, mais il le veut, & le fait souuent: comme nous tesmoigne l'Escriture: car par ce moyen admirable il a creé

LA RESURRECTION

Enc. I. fondict corps au ventre de la glorieuse vierge Marie, sans operation d'homme, outre, & par dessus le naturel des autres corps humains.

Hie. 31. Il a faict en outre marcher fondict corps naturellement graue & disposé à tendre à fond comme les nostres, sur la mer : & non seulement le sien, mais aussi celuy de saint Pierre,

Matt. 14. il a transfiguré en la montaigne de Tabor, faisant resplendir sa face comme le Soleil . Il l'a faict esvanouir de la presence de ses disciples.

Matt. 17. Brief, quand bon luy a semblé, il en a faict plusieurs autres choses du tout surpassantes

Luc. 24. le naturel d'un vray corps, & excedantes tout sens humain: sans pource (comme auôs dict) en rien alterer ou diminuer la verité d'iceluy. Et pourtant aussi ne se faut esbahir si suiuant ce que luy mesme a affermé, & par le moyen de sa diuinité, il faict assister fondict corps réellement & de faict au saint sacrement de l'Autel, que nous appellons la sainte Messe: sans pour ce le faire descendre du ciel, où il sied en mesme temps visiblement à la dextre de Dieu son pere: & ce sans rien desroger à la veritable nature d'iceluy. Chose d'autant conforme à la grandeur de son omnipotence, comme elle est eslongnee de l'incapacité de nostre intelligence: & de laquelle (comme dit saint Augustin) nous nous pouuons esmerveiller, mais nous ne la sçaurions exprimer. Et pourtant ne cherchans plus outre, & nous remettans du tout à son inestimable puissance

Cap. 1. in
Ioan.

& omnipotence (moyennant laquelle il opere telles choses, & si hauts mysteres à nous incogneuz) ne nous esbahissons comme font icy noz aduersaires, si par l'œuure d'un si puissant ouurier, vn corps de vingt ou trente ans, est inuisiblement, pour nostre vie spirituelle, & pour nous faire resusciter au dernier iour, comme dit nostre Sauueur en sainct Iean, ca- Ioan. 6.
ché souz vn morceau de paste. Et tous ceux qui nient que le corps du Sauueur y soit, quād les paroles sacramentales sont proferees par les Euesques, Prestres & autres esleuz & appelez de Dieu pour cest effect, nient entieremēt l'article de la resurrectiō, cōme on peut veoir au passage de S. Iean cy dessus mentionné. Et quant à ce que dient noz aduersaires, qu'on ne le veoit point. Je leur responds, apres S. Augustin, que si on le voioit, ce ne seroit pas sacrement: veu que sacrement c'est vn signe visible de la chose inuisible: & comme dit le mesme S. Augustin, la parole adressée à l'elemēt, faict le sacrement.

Et quand il est dict, qu'il fut au milieu de ses disciples, les portes estans fermées, il ne veut pas dire, que les portes fussent fermées quand il entra. Car il a bien faict ouuir par son Ange, pour deliurer S. Pierre: parquoy aussi a il bien peu faire ouuerture pour entrer à ses Apostres. Mais il dit qu'il fut au milieu d'eux, les portes estans fermées.

Je prieray en ce lieu ceux, lesquels de si grande affection prestant l'oreille à ce nou-

LA RESURRECTION

ueau & corrompu Euangile, de considerer vn peu le moyen duquel les ministres & predicans d'iceluy vsent communément, pour les tromper & deceuoir. Car lors qu'ils voient que la saincte Escriture fait contre eux (comme à la verité elle fait en toutes leurs traditions) n'ont point de honte de la corrompre, pour l'interpreter tout à rebours. Ce que si iamais ils ont monstré euidentement, ils le montrent maintenant en ce lieu, auquel pour donner couleur à leur damnable blaspheme contre l'omnipotence de Iesus Christ, non contents de tant & si exprez tesmoignages de l'Escriture saincte, par lesquels sommes assurez, que selon son bon plaisir, il fait de son corps naturel choses supernaturelles: le transfigurât (comme auons dit avec saint Paul) selo la verité, par laquelle il peut assuiecir toutes choses. Parquoy ils taschent violer ce beau passage & texte de saint Iean, où il est dict tresexpressément, que par deux fois Iesus Christ entra au lieu, où estoient ses disciples, les portes estans fermees, sans faire ouuerture d'icelles, comme on veoit à l'œil audict Euangile. Chose surpassante le naturel des corps humains: car au premier lieu, où S. Iean raconte, comment il apparut à ses disciples en l'absence de saint Thomas, il ne dit pas seulement) comme le disent fausement & calónieusement noz aduersaires) qu'il fut au milieu d'eux les portes estans fermees: mais le texte porte & chante claire-

Phil. 3.

Ioan. 20.

*Cum ergo
sero esset die
illo vna sab
bathorum,
& fores es-
sent clausa
vbi erat dis-
cipuli cõgre-
gati, propter
metum Iu-
daorum, ve-
nit Iesus,
& stetit,
&c.*

ment, qu'il vint, icelles estans fermées: & que
 en telle sorte il entra, & demeura vne espace
 de temps avec eux: monstrant par là qu'il ne
 laissa d'entrer à eux, cōbien que lesdictes por-
 tes fussent fermées. Et vn peu plus bas au mes-
 me chapitre, il raconte comme Iesus Christ
 apparut à S. Thomas, combien que les portes
 fussent fermées, ce neantmoins, ne laissa d'en-
 trer & se trouuer au milieu d'eux. Chose qui
 nous monstre tout apertement que les portes
 ne furent pas seulement fermées, lors qu'il fut
 au milieu d'eux: mais qu'elles l'estoient aupa-
 rānt qu'il vint: & que pource ne laissa il d'en-
 trer, & se trouuer au milieu d'eux. Ce que s'e-
 forçans de nier noz aduersaires en ce lieu, ie
 ne fay point de doute, qu'ils ne nient de mes-
 me, que Iesus Christ soit sorty du sepulchre,
 sans que la pierre qui estoit sur iceluy, fust o-
 stee, iāçoit que S. Matthieu nous en assure, *Mat. 18.*
 disant: que lors que les Mariés vindrent veoir
 le sepulchre, l'Ange descendit du ciel, & osta
 la pierre de dessus ledict sepulchre. Et ne dit
 pas que Iesus Christ en sortit alors, que l'An-
 ge osta icelle pierre: mais qu'il dist aux Ma-
 ries, que Iesus Christ en estoit ia sorty aupara-
 uant. Et à lá verité feroit grād chose, qu'iceluy
 Iesus Christ ne nous eust peu rendre tesmoi-
 gnage de son omnipotence en son corps, com-
 bien que vray & naturel, veu qu'il nous en
 a rendu si clairs & amples tesmoignages ez
 corps de plusieurs de ses seruiteurs, nō moins

*Venit Iesus
 ianuis clau-
 sis & stetit
 in medio,
 &c.
 Ioan. 20.*

Mat. 18.

*Surrexit,
 non est hic.*

LA RESURRECTION

1. Ion. 2.

2. Dan. 3.

3. 1. Ion. 6.

vrais & naturels que le sien . Comme nous voions qu'il a faict demeurer celuy de Ionas l'espace de trois iours dans le ventre d'un poisson en la mer, sans soy estouffer. Ceux des trois enfans dans la fournaise ardente, sans estre bruslez & cōsomez par le feu: & autres semblables choses que lon pourroit discourir des Escritures. Par lesquelles Dieu a souuent faict des corps vrais & naturels choses supernaturelles, sans en ce riē diminuer la verité d'iceux. Parquoy, concluant ce propos, nous tenons pour ferme & stable, que suiuant les tresexpres enseignemens de la sainte Escriture, Iesus Christ non moins vray Dieu que vray hōme, par vertu de sa diuinité & puissance, faict (dis-je) quand il luy plaist, & que bon luy semble, de son corps & naturel, comme de toutes autres choses excédâtes tout sens & entendemēt humain. En quoy, pour toute resolution, outre tant de tesmoignage cy deuant discouruz, nous seruira de vray & solide fondement, ce qu'il a faict monter sondict corps au Ciel contre la naturelle infirmité d'un corps graue & pesant, comme sont les nostres: laquelle chose ne surpasse moins l'imbecillité du cerueau humain, que l'assistâce de sondict corps, souz le pain, comme luy mesme tesmoigna, à ceux qui s'estoient scandalisez, quand il leur disoit, qu'il leur dōneroit vn pain, qui seroit sa chair, à manger, leur disant, qu'ils seroient bien encores plus estonnez, s'ils le veoient monter là

où il estoit premierement. Et ne contredissent à ceste vraye & reale assistance de Iesus Christ souz l'espece de pain, S. Augustin & Fulgence. *Aug. ad Dard. Fulg. ad Ibrah. lib. 2.* Car ez lieux cy aleguez par noz aduerſaires, ils ne parlent, tant peu soit il du sacrifice. Et pouttant est hors de propos les aleguer en ce lieu: ains si on les vouloit aleguer, ce deuoit, pour le moins estre ez passages, où ils parlent d'iceluy sacrifice: esquels ils afferment si clairement la vraye assistance de Iesus Christ souz le pain, que si nous n'auons suffisant testmoignage d'iceluy Iesus Christ mesmes, pour le prouuer, nous le pourriôs prouuer par vne infinité des leurs. Mais estant iceluy si patent & manifeste par la propre assurance de Iesus Christ, à la declaration duquel nous voulons acheminer, nous suffira presentement aleguer vn passage de S. Augustin: auquel parlant de la Cene, il dit: *Aug. ser. 28. de verb. bis Domini.* Je vous ay dict (dit il) que ce qui est offert à la Cene, ou bien Messe, que nous appellons sacrifice (comme auons dict cy deuant) au parauant les paroles de Iesus Christ (est dis-ie) appellé pain: mais apres que les paroles de nostre Seigneur sont proferees, desormais n'est plus dict pain, ains est son corps. Et vent on testmoignage plus clair? il est impossible. Parquoy passerons outre.

Outre ce, nous auons manifeste testmoignage que l'aduenement du Fils de l'homme sera visible, quand il luy plaira partir du ciel.

Il n'y a nul de nous, qui ne sçache & con-

LA RESURRECTION

fesse, que l'aduenement que fera Iesus Christ venant faire ce grand iugement, sera visible.

Mar. 13. Comme luy mesme l'a tesmoigné, disant, qu'a lors on verra le Fils de l'hōme venir ez nuees du ciel, avec grāde puissance & gloire. Ce que ne destruisons, disans, que presentemēt il conuerse çà bas inuisiblement au S. Sacrement de l'Autel, sans pource toutesfois abandonner le ciel. Non plus que ne nions ceste inuisible assistance en la Messe, quād en icelle nous chantons, *Sursum corda*, admonestans les assistants d'auoir les cœurs esleuez en haut, leur voulās donner à entendre avec sainct Paul, qu'ils doiuent auoir les cœurs comme rauiz au ciel: laifsans le soucy des choses terriennes pour contempler les hauts & incomprehensibles mysteres venans d'en haut, où nous croyōns que Dieu sied visiblement, desquels ce grand mystere de la Messe est vn: auquel par œuvre de Dieu le vray corps de Iesus Christ, lequel est en mesme instant au ciel, assiste ce neātmoins realement & de fait.

Coloss. 3.

Et si aucun vous dit, icy est Christ, ou là, comme les Prestres en leurs boistes, oublies, ou armoire, ne le croyez point, dit Iesus Christ.

2. Pet. 3.

Si iamais en aucun lieu fut verifié le dire de sainct Pierre, quand il dit que les ignorans tordent les Escritures à leur perdition, certes c'est en ce lieu. Auquel noz aduersaires aueuglez par les tenebres d'ignorance, & par faute d'estre vn peu verséz ez bonnes lettres, tordent

icy

icy ce beau dire de Iesus Christ, lequel bien entendu preuue manifestement tout le contraire de ce, pourquoy ils l'alleguent: car ie demande à ceux qui ont quelque cognoissance des bonnes lettres: qui vsent de telle maniere de parler enuers Iesus Christ, disans qu'il est icy, ou là. Eux qui l'attachent si circonscriptiue-ment au Ciel, qu'ils croient qu'estant là, il ne peut en mesme temps estre autre part: ou nous, qui croions qu'estât en la terre en la sainte Hostie soit entre les mains du Prestre, ou en la custode, il ne laisse pource d'estre en mesme instant au Ciel à la dextre de Dieu son Pere: Brief ne l'attachans tellement en vn lieu, que ne croions qu'il puisse tout en vn instant estre en vn autre selon son bon plaisir. Certes tout bon sens & entendement iugera que ce sont eux: car qu'est ce à dire, qu'il est icy, ou là: sinon que fil est icy, il n'est donc pas là, & le constituer tellement en vn lieu, que comme chacun de nous il y soit circonscript, & ne puisse pour lors estre en vn autre. Comme assez le demonstre ceste particule (ou) que nous appellons alternatiue: de laquelle la nature est trop cogneue estre telle, que verifiée en vn de ses membres, elle est rendue faulse en l'autre: comme si nous disons: Pierre est à Paris, ou à Lyon: il s'ensuit fil est à Paris, qu'il n'est donc pas à Lyon, ou au contraire. Comme Elie di-^{3, Reg. 18.} soit aux Prophetes de Baal, que leur Dieu estoit en chemin, ou à la tauerne: & pourtant

LA RESURRECTION

ne pouuoit assister là où ils le reclamoier̄ pour les entendre. En ceste mesme sorte, si nous disons : Iesus Christ est au ciel, ou en la terre, il pensuit, que s'il est au ciel, il n'est dōc pas en la terre, ou au contraire. Comme le disent noz aduersaires, contre son tresexpres commandement, en ce lieu: où il nous deffend totalement d'vser de tel parler en son endroit: non pour autre, sinon eu esgard à l'inséparable conionction de sa diuinité, avec son humanité: par le moyen de laquelle tel parler ne peut estre approprié à luy. Par ce que, comme aussi nous le croions, il ne peut estre tellement circonscript en vn lieu, soit le ciel, ou la terre, qu'il ne puisse en mesme instant estre en vn autre, selon son bon plaisir. Et pourtant ne peut on, sans euident blaspheme, dire de luy, qu'il soit icy, ou là: mais bien comme nous le disons, qu'il est icy, & là, selon son bon plaisir. Parquoy, mettans fin à ce deuxieme article, par lequel auons remonstré, que par nostre croiance ne destruisons aucunement l'article de l'Ascension, la venue de Iesus Christ, pour faire le iugement. Brief, que ne sommes de ceux qui disent, qu'il est icy, ou là, comme noz aduersaires: ains qu'aians esgard à son omnipotence, nous croyons qu'il est icy, & là, selon son bon plaisir: sans estre circonscript, ou encloz en aucun lieu, soit le ciel, ou la terre: viendrons au troisieme.

ARTICLE III.

IL S enseignent qu' apres avoir parlé & soufflé sur ces pain & vin, Iesus Christ est par transsubstantiation caché souz les accidens d'iceux. Parquoy ie leur demande, ou ont ils trouué ce gros mot de transsubstantiation?

Nous croions fermemēt, que tout ainsi que Iesus Christ est vray Dieu & vray homme, il est aussi tout puissant: & pourtant, comme dit S. Paul: qu'il n'a rien dict de bouche qu'il n'aie Rom. 41 peu quant & quāt mettre à effect, encores que ce soit chose qui surpasse nostre sens & entendement. Et par ce moyen nous appuians du tout à sa parole, & n'enquerans nullement sur son conseil estroict, ne sommes si outreuidez comme noz aduerſaires, qui fignerēt de contreroller les hauts myſteres que nous deuons adorer. Ains tenons pour ferme que luy meſme (tout ainsi qu'il a) en tant que Dieu à sa simple parole créé tout le monde de rien: cōuert^{Gene. 1^o} ty la verge de Moÿse en vn serpent, & l'eau du fleue en sang: la femme de Loth en vne statue de sel, il a peu aussi par la meſme puissance executé ce qu'il a dict à ses Apostres en sa Cene: A ſçauoir que ce qu'il leur bailloit (leur monstrant le pain & le vin, qu'il tenoit entre ses mains) estoit son corps & son sang. En quoy il a vſé de paroles si expresseſ & si significatiues qu'il n'a laissé aucun lieu d'en douter, sinon à ceux qui voudroient, niants son omnipotence, dire qu'il ne peut faire chose que nous ne puissions bien comprendre.

LA RESURRECTION

Mat. 26. *Mar. 14.* dire le *Pourquoy* & le *Comment* avec noz cor-
 rompuz entendemens : car nous voions que
 d'autant que S. Matthieu & S. Marc narrans
 ce grand & incomprehensible mystere de la
 Cene, auoient seulement dict, que Iesus Christ
 baillant le pain à ses Apostres, leur dist (**P R E -**
N E Z, C E L A E S T M O N C O R P S) S.
 Luc prenoiat les difficultez qui pouuoient ad-
 uenir de ceste maniere de parler: (cōme font à
 la verité celles qu'esmeuent presentement
 noz aduersaires & autres Sacramentaires infi-
 deles) nous voulans oster toute difficulté, &
 monstrier claiement de quel corps Iesus Christ
 parloit, & qu'il bailloit à ses disciples a bien
 voulu adiouster ces paroles desquelles vfa, ou-
 tre celles que dessus iceluy Iesus Christ, omi-
Luc. 22. ses par les autres deux Euangelistes: à sçauoir,
C'EST MON CORPS QUI SERA
LIVRE POUR VOVS.

Or donc, ie voudrois demander à noz ad-
 uersaires, quel corps de Iesus Christ a esté li-
 uré pour nous : A-ce esté le sacrement de son
 corps, comme disent les Zuingliens & Oeco-
 lampadiens ? ou vn corps methonimique par
 foy seulement, comme disent noz aduersaires
 Calvinistes ? A-ce pas esté son vray corps en
 chair & en os, & celuy mesme qui est sorty du
 ventre precieux de la glorieuse vierge Marie,
 & est depuis monté au ciel ? Puis donc qu'il
 nous a dict, que ce qu'il exhiboit à ses Apo-
 stres (leur monstrier toutesfois le pain qu'il

tenoit entre ses doigts) estoit ce mesme corps là, à qui croirons nous? A Iesus Christ nous disant, que c'est celuy mesme: ou à Calvin & ses supposts, lesquels le desmentans, nient que ce soit ce mesme: affermans que c'est seulement vn corps methonimique par foy & imagination? Sainct Paul parlât de ce sainct Sacremēt, a il dict cōme eux, ou comme nous? Vse il pas de ces propres termes, parlant en la personne de Iesus Christ: **C E C Y E S T M O N C O R P S**, *I. Cor. 5.*

Q V I S E R A L I V R E P O V R V O V S ? Ferons nous donc iceluy Iesus Christ non seulement menteur, & destitué de pouuoir executer ce qu'il dit en la sorte qu'il le dit: Mais aussi semblable au moindre d'entre nous: comme font noz aduersaires, estimās qu'il ne peut estre en diuers lieux, & là ou il dit, qu'en esprit seulement: comme chacū de nous peut estre là ou bon luy semble par esprit, encores qu'il en soit totalement absent de corps, ainsi que l'experience le nous enseigne, & S. Paul le tesmoigne: chose plustost d'infirmité humaine que de diuinité. Car fils disent, comme à la verité ils diront, qu'il y a bien difference de ceste assistance de Iesus Christ en diuers lieux en esprit, à la nostre, d'autant que la nostre est sans fruiēt, & la sienne avec fruiēt & vtilité: Je leur respondray que quelque fruiēt que nous apporte l'assistāce spirituelle de Iesus Christ: toutesfois en foy & entant que concerne le corps d'iceluy Iesus Christ, elle ne laisse d'estre im-

LA RESURRECTION

parfaicte, veu que son dit corps non plus que les nostres ne peut accompagner son esprit là ou il luy plait. Mais diront ils: Si en la Cene ce corps de Iesus Christ no⁹ est exhibé q fut liuré en Croix pour nous: c'est donc simplement ce corps charnel fortý du ventre de la Vierge, separé de la Diuinité, cōme il fut en icelle Croix par son tesmoignage mesme: quand estant en Croix, il se plaignoit de ce que la Diuinité de Dieu l'auoit abandonné, disant: Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'as tu laissé? A ce ie responds, que quoy que par permission diuine en la mort & paison de Iesus Christ, la diuinité ait quelque fois laissé faire a l'humanité. Si est ce qu'icelle diuinité n'a iamais, tant peu soit il, abandonné iceluy Iesus Christ: comme

Mat. 26. luy mesme tesmoigna à S. Pierre, luy remonstrant que quoy qu'il laissast faire a ceux qui estoient venuz pour le prendre & tourmenter, pour accomplir les Escritures, il n'estoit pource desitué de son pouuoir diuin de pouuoir commander aux Anges fil en eust voulu vser. Et aussi en a il v^{sé} en icelle Croix mesme quand bon luy a semblé, faisant chose excédante tout pouuoir humain, comme il feist quand il donna Paradis au bon larron. Et en rendit clair tesmoignage le Centurion, criant à haute voix, que vrayement il estoit le fils de Dieu. Aussi ce mot, † *DE LAISER*, en l'Escriture ne se prend point pour abandonner du tout, mais pour n'vser pas de sa force & ver-

Mar. 15.
† *Derelin-*
quere.

ru. En ceste sorte Dauid disoit que son cueur *Psal. 29.*
 l'auoit delaisé: † Non pas que son dit cueur le † *Cor meum*
 fust totalement separé de luy, comme chacun *derelinquit*
 le peut entendre; mais par ce qu'il ne luy assi- *me.*
 stoit avec sa force & vertu accoustumee. Et
 pour retourner à nostre poinct, si nous consi-
 derons les Escritures, nous trouuerons qu'il y
 a trois choses en l'Escriture plus que suffisan-
 tes pour nous rendre certains de ceste vraye
 & reale assistance de Iesus Christ en la Cene:
 A sçauoir la figure par laquelle ce mistere a e-
 sté representé à noz peres, la promesse qu'a-
 uoit fait Iesus Christ à ses Apostres auant l'in-
 stitution de sadicte Cene: & finalement icel-
 le institution: sa figure fut le sacrifice que fist
 Melchisedech, estant venu au deuant d'Abra-
 ham, lors qu'il offrit à Dieu pain & vin. *Le-Gen. 14.*
 quel representoit le sacrifice que deuoit esta-
 blir Iesus Christ, veu qu'il est dict, qu'il deuoit *Heb. 7.*
 estre sacrificateur eternal selon l'ordre de Mel-
 chisedech. Si donc au sacrifice celebré par ice- *Psal. 109.*
 luy Iesus Christ selon l'ordre dudit Melchise-
 dech, qui ne peut estre autre que celuy de la
 Cene, il n'y auoit que simplement du pain, &
 du vin, nous demeurerions tousiours en la fi-
 gure, & n'aurions le figuré: la promesse faicte
 par Iesus Christ fut, quand long temps auant
 que celebrer sa Cene, il promist à ses Apostres *Ioan. 6.*
 de leur donner du pain qui seroit sa chair, &
 du vin qui seroit son sang. Finalement la mes-
 me institution nous en assure, par ce que

LA RESURRECTION

Ioan. 6.

Iesus Christ exhibant à ses Apostres, ce que noz aduersaires disent simplement du pain, il ne le voulut donner pain, pour leur oster toute occasion de doute: ains vsa de cest article de monstatif, cecy, leur monstrant clairement par la, que ce n'estoit plus pain. Cōme fil eust dit: cecy que ie tiens & vous montre entre mes mains, qui vous semble du pain, toutesfois ce n'est plus du pain: mais mon corps, & ce mesme corps, di-ie, qui sera liuré pour vous. Et ne furent les Capharnaites si malheureux comme Calvin & sa suite, car quand nostre Seigneur leur promettant ce Sacrement, leur dit, qu'il leur bailleroit vn pain qui seroit sa chair, ils n'en feirent aucune doute: estimans bien qu'ayant fait tant d'autres choses miraculeuses, il pourroit bien aussi faire ceste la: mais ils furent seulement scandalisez quand il leur dit qu'ils failloit qu'ils m'ageassent sa dicte chair pensans, comme font aussi noz aduersaires, que la mangeant il la faudroit fouler & briser aux dents comme les autres viandes. Parquoy nostre Seigneur leur dit, que ces paroles desquelles ils festoient ainsi scādalisez, à sçauoir de manger sa chair, c'estoient paroles plaines d'esprit & de vie. Ne voulant pas pour ce inferer, comme font calomnieusement nosdicts aduersaires, que sa chair ne fust en ce Sacrement que spirituellemēt, aussi comme auons dict, n'estoit ce, ce d'ou ils estoient en doute. Mais il leur dōnoit par la à entēdre que quoy que

que fadiète chair y fust vrayement & reale-
 ment, fuiuant le propos, qu'il leur auoit tenu,
 ce neantmoins le manger qu'ils en feroiër, &
 duquel ils f'eftoient scādalisez, n'estoit tel que
 ils l'estimoient, ains estoit œuure du S. Esprit:
 par operation duquel fadiète chair, combien
 que vraye & entiere, passeroit par leurs bou-
 ches & par les nostres, sans estre par eux ou
 par nous foulee ou brisee aux dents cōme les
 autres viandes: cōme aussi par mesme moyen
 fadiète chair fut incarnee au ventre de la glo-
 rieuse Vierge, sans rompre ou maculer sa vir-
 ginité: laquelle incarnation ne laissa d'estre ve-
 ritable, pour estre œuure du sainct Esprit. En
 ce mesme sens parle sainct Augustin, que noz *Can. vt*
 aduersaires tordent souuent pour eux par fau- *quid paraſi*
 re de l'entendre: quand il dit, que pour man- *De consecra*
 ger Iesus Christ, il ne faut point preparer les *diſt. 2.*
 dents ou le ventre, mais la foy, monstrant que
 tout ainsi que ceste viande n'est pas vne vian-
 de qui doiuë estre foulee aux dents, ou couler
 au ventre pour la nourriture du corps, ains
 est ordonnee pour la nourriture de l'ame: aus-
 si faut il preparer nostredicte ame par le moy-
 en de la foy, & non les dents & le ventre, à
 fin qu'elle soit efficace en nous. * Par vn au- ** Et cōme*
 tre moyen aussi pouuons nous dire, que ce *il dit ail-*
 grand mystere de la Cene est plein d'esprit & *leurs tract.*
 de vie: à sçaudir d'autant que nous ne sçau- *27. in Ioā.*
 rions comprēdre les secrets & les admirables *qu'il ne la*
 œuures de Dieu en iceluy, que par la foy, & *ſeulement*

LA RESURRECTION

*avec les dets
ce que font
aussi plu-
sieurs ma-
lins: mais
jusques à la
par: espas
de l'esprit, à
fin que com
me mēbres,
nous demeu-
rōs au corps
de Iesus
Christ.*

en tant que le saint Esprit les nous suggere. Tellement, que si, comme les Capharnaites, & noz aduersaires leurs sectateurs, nous en voulions comprendre le *Pourquoy* & le *Comment* avec noz iens corrompuz, nous y serions totalement deceuz & trompez. Or puis donc que par le tresexprez telmoignage de Iesus Christ nous sommes assurez q ce qu'il exhiba à ses Apostres, & qu'il leur monstroit entre ses mains, & qu'il nous a commandé de prendre en memoire de sa mort & passion, lors qu'il le print entre ses mains, estoit du pain & du vin, & apres sa benediction, & lors qu'il nous est exhibé, n'est pl^r pain & vin, ains son precieux corps & sang: il ne se faut esbahir, comme noz aduersaires, si la sainte Eglise pour nous donner en vn mot claire cognoissance de ce grand mystere puisé de l'Escriture, a vsé de ce mot (**TRANSUBSTANTIATION**) C'est à dire, changement de substance en autre: par ce que la substance du pain & du vin est changee en la vraie & reale substance du corps & sang de Iesus-Christ. Comme nous voions que les Euangelistes ont appelée la Transfiguration de nostre Seigneur, par ce qu'il changea sa face accoustumee: Par mesme moyen nous a icelle sainte Eglise inuenté ce mot de Trinité, encores qu'il ne soit en l'Escriture, pour nous donner plus facile cognoissance de ce grand & incomprehensible mystere de trois personnes, lequel-

les, comme dit sainct Iean, rendent tesmoi- I. Ioan. 5.
 gnage au ciel, & ne sont qu'un Dieu. Et est bié
 foible fondement s'arrester aux mots, pour-
 ueu que lon aye la verité des choses, attendu
 que, comme lon dit, les noms ne changent
 rien en l'estre d'icelles. Encores donc que ce
 mot de Transubstantiation ne soit en l'Escritu-
 re, il suffit que la chose signifie par iceluy y
 soit, côme nous auons demonsté qu'elle est.
 Et mesme que c'est aux hommes de donner
 le nom aux choses, & à Dieu de les faire, com-
 me l'Escrature no^e tesmoigne. Ce qu'aussi peut Gen. 2.
 seruir de suffisante responce à ceux qui curieu-
 sement recherchent l'origine de ce mot, *Messe*,
 qui est vne voix Hebraique, signifiant l'obla-
 tion volontaire des premices, par laquelle les Deut. 6.
 enfans d'Israel protestoient auoir receu tou- Num. 15.
 tes choses de la grace & liberalité de Dieu. Du
 quel mot l'Eglise a bien voulu nommer aussi
 ce sacrifice de la nouvelle loy: d'autât, que par
 iceluy nous reduisons en memoire ce grãd be-
 nefice de la croix: recognoissans d'iceluy no-
 stre entier salut & nostre totale benediction.
 Parce qu'iceluy sacrifice n'auoit aucun pro-
 pre ou special nom en l'Escrature: car en icel-
 le il est quelques fois appellé la Cene de no-
 stre Seigneur: par ce qu'il l'institua en soupât: I. Cor. 11.
 le quel nom ne luy peut plus cōuenir, puis que
 ne la faisons en soupât, ains de matin & à iun.
 Quelque fois il est appellé la table de nostre I. Cor. 10.
 Seigneur: autres fois en fin la fractiō du pain. Act. 2.

LA RESURRECTION

Qui a esté cause, q̄ pour euiter les doutes qui pouuoient sortir de telle varieté de noms, l'Eglise guidée du saint Esprit luy a tribué ce peculiar nom de *M E S S E*. Lequel est fort propre & conuenable à ce, pourquoy nous l'offrons, à sçauoir cōme auons dict, pour la recognoissance du benefice qu'auons receu par la Croix de Iesus Christ. Mais passans outre ie n'ignore de quelle subtilité noz aduersaires ont vsé pour euertir la verité de ce grand mystere de la Transubstantiation, tiré de la parole de Dieu sainement entendue. Car disent ils, il n'est pas necessaire à ce que nous soions faictz participans du vray & real corps de Iesus, que le pain soit changé en son corps, & le vin en son sang: ains il est tout puissant pour nous faire receuoir realement & de faict seldictz corps & sang, encores qu'ils ne soient souz le pain & le vin, soit par Transubstantiation, suiuant l'Eglise Romaine, ou par Consubstantiation, suiuant la Germanique. Et ce par vn moyen spirituel & par foy: suiuant ce qu'il a dict, que les vrais adorateurs sont ceux qui l'adorent en esprit & verité. A quoy respondant, nul de nous ne nie que Iesus Christ ne soit tout puissant pour faire ce qu'ils disent, & beaucoup d'auantage, comme celuy que nous auons cy deuant tant dict estre tout puissant. Mais qu'il le face en ce grand mystere, luy mesmes nous enseigne du contraire: car si en ce sacrement le pain demeueroit pain, & le vin

en la substance de vin: & nous receurions seulement le corps de Iesus Christ à la maniere qu'ils disent, spirituellemēt & par foy (ce qu'il afferma à ses Apostres, leur exhibant ce sacrement) ne seroit vray: à sçauoir que ce qu'il leur distribuoit, & qu'il leur monstroit entre ses mains par cest article demonstratif, *C E C Y*, & à nous en leur personne qui auoit toutesfois apparence de pain, fust son corps. Car l'entendant comme l'entendent noz aduersaires, il seroit bien vray, dire: receuans cecy vous receurez mon corps, à sçauoir, adioustans comme ils adioustent, spirituellement & par foy. Mais pource ne seroit vray, ce que dit Iesus Christ en la sorte qu'il le dict, à sçauoir, *C E C Y EST MON CORPS*: Car ce qui estoit demōstré par cest article, *C E C Y*, ne seroit son corps. Et pourtant Iesus Christ seroit mēteur, disant que cela est son corps: si ce n'est que simplement le signe ou le moyen de receuoir son dict corps spirituellemēt & par foy: & ce pendant en sa realité il n'estoit que simplement pain & vin. I'entens bien la Sophistique responce qu'a enseigné Satan à ses supposts pour euertir ceste verité ineuitable tiree de la pure parole de Dieu. Disant que ce mot, *E S T*, communément en l'Escriture n'importe substāce, ains simple representation ou figure. Comme nous voyons qu'en ce sens il est dict, que Iesus Christ estoit la pierre: Qu'il est la porte: Qu'il est la vigne, Que les deux femmes d'Abrahā,

1. Cor. 10.

Ioan. 10.

L A R E S V R R E C T I O N

*Ro. 15.
ad Gal.*

Sarra & Agar, estoient les deux Testamens. Toutes lesquelles choses, dit S. Paul, sont dictes par alegorie ou alusion. Neairmoins, encores qu'ez passages susdicts & autres semblables ce mot, **E S T**, se prenne seulement pour signifie & represente, si est ce que chacun tant peu soit il versé ez rudiments de Grammaire, scait que sa propre vertu & efficace est d'importer substance. Outre ce qu'il y a grand' difference de la maniere de parler, de laquelle vuse l'Escriture ez lieux aleguez contre nous, & celle d'ou est icy question, pour diuerles raisons: car en premier lieu, il n'est pas dict, que Iesus soit vne pierre, vne porte, vne vigne, &c. comme il est dict, que le pain est son corps, & le vin son sag. Mais il est dict, qu'il est la vigne, la pierre, &c. Et cest article (**L A**) nous montre que ceste maniere de parler a quelque alegorie cachee, & a son intelligence d'ailleurs que de ce qui est importé par la simple prolation des paroles. Comme quád il est dict que Iesus Christ est la pierre: il s'entend qu'il estoit representé par celle pierre designee par cest article, **L A**, d'ou Moyse donna à boire aux enfans d'Israel. Et ainsi des autres semblables. Et pour autant voions nous que sainct Iean interrogué fil estoit le Prophete, cognoissant que cest article, importoit energie, & consequemment que lon luy demandoit de ce grand Prophete & Messie, qui deuoit faire la redemption humaine, respondit que non. Là

Exo. 17.

où fil eust simplement esté interrogé, fil estoit Prophete, il eust avec verité respõdu que ouy. Suiuãt ce qu'auoit predict de luy son pere Za- *Ioan. 1.* charie, qu'il deuoit estre appellé Prophete du haut Dieu. Et aussi Iesus Christ l'a tesmoigné, *Luc. 1.* disant: qu'entre ceux qui estoient naiz des femmes, il n'estoit point forty vn plus grand Prophete que Iean Baptiste. Secondement, le mes- *Luc. 7.* me Iesus Christ a vsé de paroles trop claires, pour pouuoir faire semblable interpretation. Car pour nous monstrer, que ce pain n'estoit son corps par figure ou alegorie, il a luy mesme declairé comme auons ia dict, que c'est ce luy mesme qui a esté liuré pour nous. A d'auantage telle interpretation alegorique contre la vraie nature de ce Verbe, **E S T**, ce fait seulement quand ce qui suit immediatement ledict Verbe, ne peut conuenir à ce qui le precede, sinon par alegorie, comme nous voions quand il est dict, que Iesus est la parole, la pierre, ou autre semblable chose: il n'y a nul de nous qui ne voie que le mot de porte ou de pierre ne peut conuenir à Iesus, sinon en sens alegoric. Ce qui n'aduiet en ce parler de Iesus Christ: auquel nul ne peut douter que ce mot de corps, lequel suit le Verbe, *est*, ne puisse vraiment & sans aucune alegorie ou falace, conuenir à ce qui le precede, à sçauoir au pain: Car qui ne sçait que le pain est vraiment corps? Finalement pour nous oster tout scrupule, & occasion de faire semblable interpretation, le-

LA RESURRECTION

*Act. 4.
1. Pet. 2.
1. Cor. 10.*

fus Christ n'a pas voulu dire, Ce pain est mon
 corps: comme saint Pierre disoit, que ce Iesus
 Christ estoit la pierre angulaire. Et S. Paul, q̄
 la pierre, de laquelle beurent les enfans d'Is-
 rael estoit Iesus Christ. Et ainsi des autres sem-
 blables: car ils monstrent euidément par l'ex-
 presse denomination des deux, à sçauoir de ce
 qui precede le verbe, **E S T**, & de ce qui le suit:
 que toutes les deux choses demeurent en leur
 estre, sans changement de l'une en l'autre. Et
 pourtant que Iesus Christ demeurant Iesus
 Christ, il estoit neantmoins la pierre, ou au
 contraire: ce qu'à la verité ne peut estre sinon
 par alegorie, representation ou figure. Mais
 en ce lieu il n'a vlé de semblable parler: car s'il
 eust dict, ce pain est mon corps, il nous eust
 donné occasion d'entendre, comme ez lieux
 susdicts, que le pain demeuroit pain, & pour-
 tant n'eust il peu estre son corps, que par repre-
 sentation ou figure. Mais ne l'ayant pas voulu
 nommer pain, & vsant simplement de cest ar-
 ticle demonstratif, **C E C Y**, il nous a claire-
 ment donné à cognoistre, qu'il n'y auoit plus
 du pain en ce qu'il tenoit, quoy qu'il y eust
 l'espece & apparence: mais seulement son corps.
 Et pourtāt qu'il vsoit de ce verbe, **E S T**, substan-
 tiellemēt, & nō par aucune alegorie. Parquoy
 ceste cy est vne telle maniere de parler cōme
 celle, dont vsa Dieu le Pere, rōdant tesmoigna-
 ge de Iesus Christ, disant: cestuy cy est mon
 fils bien aimé. Car nous ne dirons pas, que
Iesus

Mat. 3.

Iesus soit seulement la figure ou representation du fils de Dieu: mais ainsi que les paroles le portent, il est vraiment, réellement & de fait. Et à ceste nostre croiance tant s'efait, que contredise le dire de Iesus Christ, qu'ils alleguent, quād il dit, que les vrais adorateurs adorent en esprit & en verité, qu'au contraire il fait du tout pour nous. Car il ne dit pas, comme eux, qu'il le faille adorer en esprit seulement: mais en esprit & verité. Monstrant combien est plus parfaicte l'adoration des Chrestiens, que celle des Iuifs ou des Samaritains: lesquels adoroient Dieu en esprit, mais non en verité. Car comme dit S. Iean: Ils ne le cognoissoient que par la Loy, laquelle leur auoit esté donnée par Moyses, lequel toutesfois n'auoit iamais veu Dieu. Mais aux Chrestiens le fils de Dieu, lequel est desparty de son sein, & par lequel grace & verité a esté faite, le leur a donné à cognoistre, ostant, comme dit S. Paul le voile qui estoit en la lecture du Vieil Testament, & le leur monstrant à veue descouuerte. Et pource est il, qu'il leur a donné le moyen de l'adorer, non en esprit, seulement, comme les Iuifs ou les Samaritains, & noz aduersaires leurs semblables: mais en esprit & verité, nous aiant, comme dit saint Iea au lieu, que dessus, racoptee la verité d'iceluy. Qui fait que l'adorans en la Messe souz le pain & le vin, nous l'adorons en esprit & verité, puis que nous l'adorons en la sorte que le fils de Dieu

IOAN. I.

2. Cor. 3.

LA RESURRECTION

le nous a declairé . Reste pour resolution de ce poinct encores vn doute, que font noz aduersaires, à dissoudre: par lequel ils taschent euerter la verité de ce mystere de la transubstantiation. Car disent ils, Iesus Christ a notament dict, que la Cene n'est autre chose, qu'une cōmemoration de luy & de sa mort & passion: quand il commanda à ses Apostres de faire ce qu'il leur auoit monstré en sadiete Cene, en memoire de luy. Si ce n'est dōc qu'une memoire de luy, comment est il possible qu'il y assiste vraiment: car si ainsi estoit, ce ne seroit vne simple memoire de luy. Mais à cela la response est trop plus qu'euidente par les paroles mesmes de Iesus Christ. Car instituant sadiete Cene, il a bien voulu declairer deux choses à ses Apostres: l'une qu'estoit ce qu'il leur exhiboit en icelle: l'autre, pour quel effect & à quelle fin il leur bailloit. Or quād il leur declare le premier point, à sçauoir, que c'est qu'il leur baille, il ne dit pas qu'il leur baille vne memoire ou recordation de son corps ou de soy: mais notammēt il leur dit, qu'il leur baille le sōdict corps, & celuy mesme qui a esté liuré pour nous. Quoy dict, & si claiemēt, qu'il n'y reste aucun doute ou scrupule, il leur a biē voulu declarer l'occasion, pour laquelle il leur bailloit sōdict corps en ceste maniere: à sçauoir, à fin que par la manducation d'iceluy ils reduisissent en memoire sa mort & passion: & que par ce moyen, estans, comme dit sainct

Paul, vniz & incorporez avec luy, ils furent 2. Cor. 10.
 renduz participans d'icelle: aians par ce grand
 & admirable acte, continuelle recordation de
 celuy duquel les Iuifs par enuie cuidoiēt auoir
 effaçee la memoire. C'est donc bien autre cho-
 se, dire, comme l'a dict Iesus Christ, que man-
 geans son corps & beuuans son sang nous re-
 duisons en memoire sa mort & pafsion: Ou
 bien dire avec noz aduersaires, que nous ne
 mangeons simplement que la memoire d'icel-
 le mort & pafsion, ou la memoire de son
 corps. Ce qu'ils ne trouuerōt que Iesus Christ
 ait onques dict. Passons outre:

*Et quand noz anciens Peres ont parlē de ce Sacre-
 ment, ils n'ont point ainsi parlē: mais ont nommē le
 pain, simplement pain: & le vin, vin. Comme saint
 Paul, l'homme, dit il, apres s'estre esprouuē, mange de 1. Cor. 11.
 ce pain. Il ne dit pas le corps de Iesus Christ en cloz
 souz ce pain. Outre il est dict qu'un iour de Sabbat les Act. 20.
 disciples estoient assemblez pour rompre le pain. Il
 n'est pas dict espee de pain. Or l'Escriture n'vse point
 d'alegorie ou falace.*

Nous auons ia demōstrē amplemēt cy des-
 sus, par le tesmoignage de l'Escriture, que no-
 stre Sauueur Iesus Christ aiant esgard à l'infir-
 mitē de ses Apostres, lesquels n'aians encores
 receu le S. Esprit, n'estoient assez fermes pour
 cōprendre ce grand mystere: leur voulāt don-
 ner clairemēt à entēdre que ce qu'il leur exhi-
 boit en ce Sacrement, & leur monstroit entre
 ses mains, quoy qu'il semblast du pain, n'estoit

LA RESURRECTION

Ioan. 6.

Exod. 7.

Gen. 2.

toutesfois plus pain : il ne le voulut nommer pain , mais leur vſa d'vn article demonſtratif, diſant: **C'ECY EST MON CORPS.** Leur mōſtrāt par la que puis que c'eſtoit ſon corps, ce n'eſtoit donc plus du pain. Et à fin qu'il ne leur ſemblāſt ſi nouueau, lors qu'il leur exhiberoit, il leur auoit ſouuent predict au parauant, leur diſant, qu'il leur bailletoit vn pain qui ſeroit ſa chair, & du vin qui ſeroit ſon ſang. **Qui** fait que puis que par ſi expreſ teſmoignage de Ieſus Chriſt meſme no⁹ ſommes aſſeurez que ce qui nous eſt exhibé en ce ſacrement n'eſt plus pain, mais ſon vray corps. Si quelquefois en l'Eſcriture il eſt appellé pain, cōme ez lieux cy alleguez par noz aduerſaires & autres ſemblables, ce n'eſt tāt eu eſgard à ce qu'il eſt lors que lon le reçoit comme à ce qu'il a eſté auparauant:choſe fort commune à l'Eſcriture . En laquelle nous voyons qu'il eſt eſcrit , que la verge d'Aaron deuora celles des enchanteurs de Pharao. Car là le ſerpent eſt appellé verge, par ce qu'il auoit eſté au parauant vne verge, & preſentement eſtoit tranſmué en ſerpēt. Pareillement au meſme chapitre, l'eau du fleuue fut mué en ſang par Moyſe, & ce neantmoins eſt encores appellee eau : quand il eſt dit que les Egyptiens ne pouuoient plus boire de l'eau dudit fleuue, qui n'eſtoit plus eau, mais ſang . Et apres que Dieu eut d'vne des coſtes d'Adam formée Eue, Adam cognoiſſant qu'elle auoit eſté formée d'vn de ſes oz , l'appella

encores vn oz, disant : Cest oz est vn de mes oz. Et toutesfois ce n'estoit plus vn oz, mais vne femme, comme il est dit vn peu au parauant, Que d'une des costes d'Adam Dieu en fist vne femme. Finablement en l'Euangile *Ioan. 2.* quand Iesus eut transmuce l'eau en vin, ledit vin est encores appellé eau: ce que l'Euangeliste declaire, l'appellât eau faicte vin. Par ce mesme moyen donc quand nous voyons que ainsi indifferemment en l'Escriture ce Sacrement est appellé quelquefois pain, quelquefois le corps de nostre Seigneur: C'est pour nous instruire en la verité d'iceluy, & nous montrer que tout ainsi qu'auant la benediction il estoit vrayemēt pain, il est aussi apres vrayemēt le corps de nostre Seigneur. Ce que manifestement montre S. Paul au lieu cy alle *1. Cor. 11.* gué par noz aduersaires, quand apres l'auoir appellé pain, il l'appelle puis quant & quand le corps de nostre Seigneur. Disant que qui le reçoit indignement, est damné, pour n'auoir discerné le corps de nostre Seigneur des autres viandes. † Et n'y a aucune allegorie ou fallace en ce. à sçauoir d'appeller pain ce que vrayement a esté pain, & mesme le corps de nostre Seigneur, puis qu'il nous a esté exhibé souz le pain, veu que long temps au parauant la venue de Iesus Christ, & l'institution de sa Cene il auoit ia esté appellé pain par le Prophete Hieremie, quand il disoit, parlant en la person *Jer. 11.* ne des Iuifs, & predisant la croix de Iesus, Met

† Non dicit
dicans cor-
pus Domi-
ni

L. A. RESURRECTION

rons, dit il, du bois en son pain, c'est à dire, en son corps. Outre ce qu'en l'Ecriture tout ce qui est conuenable à la nourriture de nostre corps & de nostre ame, est communement appellé pain: comme nous voions de la Manne. Et en ce que nostre Seigneur nous instruisant à demander ce qui nous est necessaire pour ladicte sustentation tant du corps que de l'ame, nous enseigne de demâder nostre pain quotidian. Ne se faut dôc esbahir si ceste si precieuse viâde est aussi appellee du pain. Sentuit:

Exo. 16.

Mat. 6.

Et n'ians eu nul honte enclorre le corps de Iesus Christ en leur oblie, ils n'ont aussi vergongne, dire qu'il se laisse manger aux rats & vermine. Disans que si le corps du Seigneur estant consumé par les rats & vermine, estoit venu à rien: si la beste est trouuee, il la faut brusler & mettre au reliquaire.

Il n'y a nul qui puisse ignorer, par ce qu'auons diët cy dessus, que nous n'entendons enclorre Iesus Christ ou son corps en noz hosties: veu que croions qu'encores qu'il soit inuisiblement soubs icelles, il ne laisse ce neantmoins d'estre en mesme temps visiblement au ciel. N'estans si auuglez en noz entendemēs comme noz aduersaires, qui l'attachent contre son exprez commandement, si circonscriptiuement au ciel, qu'ils ne croient qu'il puisse estre en autre lieu. Parquoy delaißans ce propos lequel auons amplement deduiët cy dessus: nous sommes contrains par l'infidelité de nosdicts aduersaires, rechercher en ce

lieu vne question aiât plus de curiosité que de zele. Laquelle certes si eux & nous auions telle foy en la parole de Iesus Christ que nous deurions, nous laisserions disputer aux Scolastiques : nous abstenans, comme dit S. Paul, *1. Tim. x.* de telles questiōs qui engendrent plustost debats qu'edification de Dieu, laquelle est par foy. Toutesfois puis qu'ils nous y contraignent, nous dirons que la resolution de l'Eglise Catholique est, que tout aîsi, qu'il n'y a nulle cōuenance entre le precieux corps de Iesus Christ, & vne beste brute, par laquelle icelle beste brute puisse estre incorporee avec luy: ainsi cōme dit le Maistre des Sētēces, Premier fondemēt des Theologiens Scolastiques, le *Magister li. 4. Scus.* dict corps de nostre Seigneur ne peut estre incorporé avec vne beste brute. Car il faut que celuy qui le reçoit, soit ordonné de Dieu pour cest effect. Tellement que, comme disent aucuns Scolastiques, vn Ange ne le pourroit re- *terson lib. 4. si.* ceuoir en ceste sorte: par ce qu'il n'a esté ordonné pour les Anges, moins donc le pourroit manger ou consumer vne beste brute. Nous ne nions toutesfois que d'autant que nous recognoissons & croions qu'en ce Sacrement, comme en tous autres, il y a deux choses: à sçauoir le Sacrement, qui est le signe visible de la chose inuisible & sacree, consistant es especes apparentes de pain & de vin, retenant encores tous les accidens de pain & vin naturel, comme la couleur, odeur, saueur & ap-

LA RESURRECTION

*Gen. 27.
ca. 26 in
Mat.*

parence: par le moyen desquels noz sens en sont trompez, ainsi que furent ceux d'Isaac en la personne de son fils Iacob, figure de ce grád mystere. Lesquelles, comme dit Theophilacte y ont esté retenues par Iesus Christ pour suruenir à nostre infirmité, qui abhorre de manger chair crue, principalement chair humaine. Et la chose sacramentale, à sçauoir la chose inuisible & sacree, qui est la substance du pain & du vin, changee en la propre & vraye chair de nostre sauueur Iesus Christ: chose que nous comprenons par seule foy, appuyee en la parole de Dieu: laquelle ne nous peut deceuoir, non plus que celle de Iacob son pere Isaac. Nous ne croiõs que celsdictes especes de pain & vin, estans subiettes à nostre veue ne soient corruptibles & temporelles, suiuant ce que dict saint Paul, Que ce qui est subiet à nostre veue est temporel: & consequemment qu'elles ne puissent estre consummees par les rats & vermine. Mais quant à la chose inuisible & sacree, sçauoir est le precieux corps de nostre Seigneur, nul ne pensa iamais qu'il fust subiet à corruption, ou à estre consumé par lesdictes bestes. En quoy peut seruir de certain tesmoignage le dire de noz docteurs, lesquels parlãs de ce fait, parlent tousiours du Sacremēt, ou des especes de pain & de vin. Que s'il semble estrange à aucun de dire, que nous croyons qu'e ces especes il n'y aye autre chose que les accidēs de pain & vin separez de leur substan

*Cum sacramentum à
mure corro-
ditur: vel si
bruta bestia
sumat spe-
cies.*

ce, chose du tout cōtraire à la philosophie humaine, & à la definition d'accidēt: ie luy confesseray que c'est chose supernaturelle, digne toutesfois d'vn tel ouurier, que Iesus Christ, vray Dieu & vray hōme: lequel peut bien faire qu'en vn tel mystere ces accidens subsistent à part eux, veu que suiuant le dire des philosophes, l'homme les peut bien comprendre en son cerueau abstraicts de toute substance. *Et dicunt logici in abstracto.* De sorte que seroit grand blaspheme, dire que l'homme peut comprendre chose en son cerueau, que Iesus Christ ne peut mettre à effect. Et ne se faut esbahir, si nous portons hōneur & reuerence à cesdictes especes: & si pour cest effect nous faisons brusler la beste qui les a cōsumees, & la mettre au reliquaire: veu que l'écriture nous enseigne de porter honneur & reuerence à ce qui a touché ou seruy de couverture, non au precieux corps de nostre Seigneur, mais au corps de ses saincts: car nō sans nostre instruction nous lisons en icelle, que la fēme qui auoit le flux de sang, pour auoir porté cest hōneur à la robe qui couuroit le corps encores mortel de Iesus Christ, de croire que en la touchant seulement, elle seroit guarie, fut si bien remuneree de Dieu, que elle obtint *Matt. 9.* ce qu'elle demandoit: comme aussi firent plusieurs autres. *Matt. 14.* Et en outre que tout ce qui touchoit le corps de S. Paul, combien que mortel & infirme, estoit en tel honneur enuers Dieu, qu'il auoit la vertu de guarir les malades. Cō.

I. A R E S V R R E C T I O N

Act. 19. bien donc à plus raison, doiuent estre reuerées & honnorees de nous ces especes : lesquelles nous croions auoir seruy de couverture au precieux corps de Iesus Christ immortel & glorifié. C'est donc pure imposture de Satan, dire que croions que le corps d'iceluy Iesus Christ se laisse manger aux rats & vermine.

Après l'auoir mis en trois quartiers, comme estans bien marri, l'appellent Agneau de Dieu, & luy demandent la paix. S. Jean monstroit Iesus Christ uiuant, qui estoit le vray Agneau figuré au vieil Testament: & vous monstre vostre oblie: puis la mangez, vous faisans donner à boire. S. Jean a il mangé Iesus Christ en ce point?

Mat. 13. O execrable blasphème de noz aduersaires, lesquels suiuant le dire de Iesus Christ, empêchent par faute de foy que le S. Esprit ne peut ouurer en eux la cognoissance de ce grand mystere de la sainte Messe. En sorte que se moquans des hauts mysteres de Dieu, lesquels ils ne comprennent, comme les Capharnaites, ils se retirēt de la compagnie de Iesus Christ. *Ioan. 6.* Le leur demande donc s'il est pas escrit qu'iceluy Iesus Christ rompit le pain en sa Cene? Et *Mat. 26.* en outre s'il est pas dict, qu'apres son Ascension *Mat. 14.* les Apostres continuoient de rompre le pain? *Lus. 22.* Quand donc le Prestre rôpt le pain en la Messe, *Act. 2.* suit il pas en ce l'exemple que luy ont monstre Iesus Christ & ses Apostres? Et en rompant iceluy, ne sommes si hebetez q̄ pensions rompre ou briser le corps de Iesus Christ, le-

quel nous ſçauons par teſmoignage de l'Eſcrite ne ſe pouuoir rompre ou brifer: Ains ſommes enſeignez par la ſaincte Eglife, que tout ainſi que l'ame eſt toute en tout le corps, & route en chacune partie d'iceluy: auſſi le corps de Ieſus Chriſt eſt tout en toute l'hoſtie, & tout en chacune partie d'icelle. Et pourtant eſt pure blaſpheme, dire que le Preſtre frappe ſa poictrine comme marry d'auoir rôpu ou brifé le corps de Ieſus Chriſt: Et que pour ceſte cauſe il luy demande la paix. Mais cōſiderant ſon infirmité, & ſoy ſouuenāt du dire de ſainct Paul, que qui reçoit ce ſacremēt indignemēt, c'eſt à ſa damnation: il ſe frappe la poictrine comme ſoy criant en coulpe des fautes & pechez deſquels il ſe ſent attainct, demandant pardon à Dieu de ſeldictes fautes: ſuiuant en ce l'inſtruction que nous a donnee Ieſus Chriſt en la parabole du Publicain. Et ſoy retournāt de plus en plus à Dieu, luy demande qu'il luy plaiſe luy donner paix à ſa conſcience, laquelle, comme dit S. Paul, eſt en continuelle guerre, & ſupplier par ſa miſericorde, ce qui defaut en luy. Finablement, par ce que le ſacrifice a eſté eſtably par Ieſus Chriſt en memoire de ſa mort & paſſion par laquelle a eſté accōplie la figure de l'Agneau Paſchal: aiant eſté, comme dit le Prophete, iceluy Ieſus Chriſt mené à la mort cōme vn agneau: Et en laquelle, ſuiuant le teſmoignage de S. Pierre, nous auons eſté racheptez par la mort de l'Agneau

LA RESURRECTION

1. Pet. 1. immaculé: Pource est il, que le Prestre l'appel le Agneau de Dieu: car encores qu'il ne monstre au doigt visiblement, comme faisoit sainct Iean: toutesfois il nous assure que suiuant l'expresse parole de Iesus Christ, il tient alors entre ses mains inuisiblement souz les especes de pain & de vin, celuy, lequel comme vn Agneau, a esté occiz pour nous: cest Agneau d'ic, dominateur de tout le monde, lequel long
Esa. 16. temps au parauât sa venue, noz peres anciens auoient tant demâdé. Et n'estoit besoing que S. Iean mangeast cest Agneau en ceste sorte, veu que Iesus Christ n'auoit encores institué sa Cene: & que le sacrifice Leuitique & immolation de l'Agneau Paschal n'auoit encores esté immolé. Parquoy concluans ce tiers article, nous dirons que la croiance de la Trāsubstantiation n'est en rien contraire à la doctrine Euangelique, ains est purement tiree d'icel le: Et en outre que dire que le corps de nostre Seigneur se laisse manger aux rats & vermine, ou bien que le Prestre rompât l'hostie le pense rompre ou briser: c'est pure blasphemie du tout contraire aux traditions de nostre Eglise Catholique. Reste donc maintenant venir au quart & dernier article.

ARTICLE IIII.

IE n'insisteray longuement sur ce dernier article, par ce que l'intelligence de ce qui se pourroit dire sur iceluy, à sçauoir, quels sont les fruiets de la saicte Messe, & ceux du Cœnū

de noz aduersaires, sera clairement demonstrez
 ez deux petits traictez qui s'ensuiuent. Et d'au
 tant me suffira remonstrer pour le present au
 Lecteur fidele & Catholique, que le fruiçt de
 la croiâce de nosdicts aduersaires, en leur Cœ
 num, est, qu'ils destruisent la parole de Iesus
 Christ, p laquelle il a dict à ses Apostres, quoy
 qu'il eust pris du pain entre ses mains, lequel
 il leur monstroit par cest article demonstra
 tif, C E C Y, ce n'estoit toutesfois plus pain, lors
 qu'il le leur exhiboit, ains son propre corps &
 sang, & celuy mesme qui a esté liuré pour
 nous. Et ceux nous veulent donner à entendre,
 que sondict corps est autant esloigné de la Ce
 ne, comme le plus haut ciel de nous. D'avan
 tage ils referent toute la vertu & efficace de
 ce Sacrement à leur foy, disans que Iesus
 Christ nous y est seulement appliqué par foy,
 là où saint Paul nous tesmoigne que celuy *1. Cor. 11.*
 qui le reçoit indignement (lequel nul ne peut
 nier estre sans foy, veu que, comme dict S. Ia- *Iaco. 2.*
 ques, la foy est cogneue par les œures: telle
 ment que celuy qui dit, qu'il a la foy, & n'a les
 œures, se desment foy mesme, comme dit ail
 leurs saint Paul) le reçoit toutesfois, combié *ad Tit. 1.*
 qu'à sa damnation. Et aussi Iesus Christ l'ex
 hiba en Emaux à ses deux disciples, lesquels
 ne le cognoissoient point, & pourtant n'a
 uoient point la foy, comme luy mesme tes
 moigna, les appellans gens de petite foy. Et *Luc. 24.*
 de fait, cōme il est dict au mesme lieu, ils ne

LA RESURRECTION

le cogneurent, sinon apres qu'il le leur eut exhibé: tellement que la reception d'iceluy preceda leur foy. Là où nous attribuons toute l'efficace de si grand mystere à l'omnipotente parole de Iesus Christ: A ceste parole, dis-ie, laquelle a de rien créé toute chose: & faict que ce qui n'estoit point, fust: & à plus forte raison peut bien faire, que ce qui estoit ia quelque chose, soit changé en vne autre, comme procedante de la bouche de celuy qui est tout puissant d'executer de faict ce qu'il dict à ses Apostres, leur exhibant ce sacrement: & qu'il nous dit iournellement par la bouche de noz Prestres, à sçauoir, que ce qui nous y est exhibé, c'est son corps & son sang. Et estimós que nostre foy ne sert rien à la veritable realité de ce sacrement: mais seulement, côme dit sainct Paul, à nous faire ressentir des fruiets d'iceluy pour l'auoir receu dignement. En outre croians, comme ils font, qu'en ce sacrement nous ne receuions le corps de nostre Seigneur, & n'en soions faicts participans que par foy seulement, tellemét qu'il ne soit qu'une assurance ou vn signe, que par la reception d'iceluy nous soions par le moyen de nostre foy mystiquement faicts participans du corps de Iesus Christ, & plôgez en son sang: il n'y auroit nulle difference entre la Cene de Iesus Christ & les anciés sacrifices: Lesquels S. Paul nous tesmoigne auoir esté tant imparfaicts & comme tels reiettez. Car il est certain qu'iceux estoiet

Heb. 7.

donnez à noz anciēns peres, pour vne assuree
 de l'effusion de sang q̄ deuoit faire Iesus Christ
 pour la redemption du genre humain, suiuant
 la promesse qui auoit esté faicte à Abraham. En *Gal. 3.*
 sorte que par iceux ils estoient faicts partici-
 pans de la mort de Iesus Christ & du merite
 de sa passion par foy & esperance: aussi Iesus
 dit qu'Abraham a veu son iour, & s'en est res- *Ioan. 8.*
 iouy: à sçauoir, par esperance, foy confiant en la
 promesse à luy faicte p̄ Iesus Christ. Et S. Iean *Apo. 13.*
 nous tesmoigne que l'Agneau a esté occy des
 le commencement du monde: d'autant que
 par son sang il a nettoyé les pechez, non seu-
 lement de ceux qui estoient naiz pour lors, ou
 à naistre: mais generally de tous ceux qui
 au parauant son aduenemēt s'estoient par foy
 & esperance appliquez la vertu & efficace de
 sa mort & passion. Si donc en la Cene nous
 n'en sommes faicts participās que par foy, &
 icelle Cene n'est qu'une assuree de ce faict,
 nous n'auons non plus par icelle qu'auoient
 noz anciens peres par leurs sacrifices impar-
 faicts: Par lesquels comme auons dict, ils en e-
 stoient faicts participans en esperance, & con-
 sequemment par foy: car leurdicte esperance
 n'estoit non plus sans foy, que nostre foy sans
 esperance. Et qui plus est, la figure auroit esté *2. Cor. 1.*
 beaucoup plus noble q̄ la chose figuree, veu q̄
 la Māne, laquelle Iesus Christ meisme nous tes- *Ioan. 6.*
 moigne auoir esté figure de ce sacremēt, estoit
 vn pain descendu du ciel, qui sans doute estoit

LA RESURRECTION

beaucoup pl⁹ noble que le pain materiel que nous receurons en la Cene, qui est fait par œuvre d'un boulenger. Finablement par telle croiance contre le tresexpress commandemēt de Iesus Christ, ils font le ciel vn si certain & si circonscriptif lieu de son habitation, & l'attachēt en telle sorte en iceluy, qu'ils ne croiēt qu'estant là il puisse en mesme temps estre autre part: & pour le faire court, ils despouillent totalement le Sacremēt de chose inuisible & sacree, cōtre la pure & vraie definition de Sacrement.

EPILOGVE.

PARquoy concluans & mettans fin à ce traité, nous dirons pour toute resolution, suiuant ce qu'auons iusques icy demonstré par telmoignage des escritures, Que nostre seul Sauueur & Redempteur Iesus Christ par ce grand & non reiterable sacrifice de la croix a accompli tous les sacrifices de l'ancien Testament, qui se faisoient selon l'ordre d'Aaron par effusion de sang. Et que par iceluy seul il a meritee la remission des pechez, & fait la redemption eternelle: estant, comme dit saint Paul, fait cause de salut à ceux qui luy obeissent: en sorte qu'il ne nous reste plus aucune oblation pour le peché. Toutesfois par ce que au lieu de nous approcher de ceste vnique & si parfaite oblatiō faite pour le peché, nous nous en esloignons iournellement par nostre desobeissance & preuarication, laquelle,

com-

Heb. 5.

cōme dit le mesme S. Paul, reçoit son iuste loy *Heb. 2.*
 er, Iesus Christ nous a laiss  plusieurs & diuers
 moyes pour no⁹ en approcher: entre lesquels
 il nous a laiss  ce sacrifice du nouueau Testa-
 m t, par leq  il a est  fait sacrificeur eternal
 selon l'ordre de Melchisedech: par l'oblation
 & manducation de son corps & de son sang
 sous les especes de pain & de vin. Leq  il nous
 a command  de reiterer, ou,   mieux dire, d'en
 retenir c tinuellement, non pour son imper-
 fection, c me il aduenoit ez anci s, mais pour
 la nostre,   s auoir, pour nous plonger en son
 sang, d'autant, c me auons dict, que nous en es-
 loignons iournellement nous mesmes, & pour
 nous r dre participans de ce gr d sacrifice de
 la croix: receu s son corps en cedit sacrifice,
 n  c me le disent noz aduersaires, methonimi-
 quem t & par foy seulement: mais en la sorte
 qu'il nous a assurez,   s auoir, tel qu'il a est  li-
 ur    mort pour nous. N  aussi qu'estimions
 pource le faire desc dre du ciel: mais croians,
 que tout ainsi qu'il n'a ri  dict de bouche, qu'il
 ne le puisse mettre   effect, il est au ciel visible-
 m t, suiuant l'assurance qu'il nous en a donnee:
 & icy inuisiblement en la Cene, sel  aussi que
 luy mesme nous en a assurez, sous les especes
 du pain & du vin, sans aucunem t abandonner
 la dextre de Dieu son pere: & sans pource en
 rien changer ou alterer la verit  de son corps.

*Toute œuure, qui est de Dieu, ne sera destruite par
 les hommes, quelque force ou violence qu'ils luy facent. Act. 5.*

REFUTATION DE
XXI. DAMNABLES AR-
ticles, & blasphemes de noz aduersai-
res contre la saincte Messe.

ARTICLE I.



OMBIEN que la Messe soit inuē-
tion humaine, repugnante à la pa-
role de Dieu: elle vous est toutesfois
commandee, cōtre Deut. i. Mat. 15.
Rom. 14.

Act. 15.

Si la Messe est inuention des hommes re-
pugnante à la parole de Dieu, comme veulent
icy persuader noz aduersaires, pourquoy fal-
loit il prendre tant d'armes, assembler tant de
forces pour l'abolir: veu que l'Ecriture nous
asseure que toute chose qui est d'inuention hu-
maine sera dissolue de Dieu, sans aide d'hom-
mes? Mais tant s'en fault qu'elle soit d'inuen-
tion humaine, que nous n'auons chose plus ex-
presse en l'Ecriture saincte, ne plus certain cō-
mandement, que la continuelle celebration
d'icelle, N'estant autre chose la Messe, que la
commemoration de la mort & passion de Je-
sus Christ, par la consecration & mādication
de ses precieux corps & sang sous les especes
de pain & de vin, selon son tresexpresz com-
mandement. Quand en la Cene il transmua le
pain en son corps, & le vin en son sang, estant
par ce moyen faict eternal sacrificateur selon
l'ordre de Melchisedech: ainsi qu'il le tesmoi-

Act. 22.

gria luy mesme à ses Apostres : lors qu'ayant pris du pain entre ses mains, & l'ayant benit, il leur dit: **PRENEZ ET MANGEZ, CELA EST MON CORPS, QUI SERA LIVRE POUR VOUS,** leur commandant & à nous en leur personne, de faire comme il auoit fait, en memoire de sa mort & passion. Car par icelle nous obtenons deux choses: l'une que mangeans sa chair nous sommes incorporez en luy : l'autre que nous annonçons & rememorons sa mort & passion Iohan. 6; 1. Cor. 11; jusques à son aduenement. Il est donc tres-faux qu'elle soit d'inuention humaine, puis qu'elle est tirée d'un si exprez commandement de Iesus Christ: & qu'elle est faite avec la mesme chose, & les mesmes paroles qu'il la fit & commande de faire apres luy. Que si l'on y a adiouste autre chose outre lesdictes paroles de Iesus Christ; comme Psâmes, Oraisons, Hymnes; Cantiques & autres semblables choses qui precedent ou suivent ceste consecration: encores qu'elles ne soient de la substance de la Messse (laquelle comme auôs dict) consiste seulement en ce que fit & dit Iesus Christ; & qu'il commanda de faire) Toutefois n'y ont elles esté adioustees par inuention humaine: ains par commandement de Dieu & tradition de ses Apostres inspirez par le saint Esprit. Car en premier, si nous considerons tout ce qui precede la consecration; nous cognoissons, que c'est la preparation;

L A R E S V R R E C T I O N

1. Cor. 11.

par laquelle le Prestre fuiuant le conseil de S. Paul, se prepare auant que receuoir ce saint Sacrement, nous incitant par son exemple de faire le semblable : d'autant que nous voions qu'auant que s'approcher de l'autel il fait la confession de ses pechez, s'en crie en coulpe frappant sa poitrine comme le Puplicain, & en demâde pardon à Dieu, & prie les assistans de prier pour luy. Apres s'approchant de l'autel dit par instruction de saint Paul plusieurs belles Oraisons, Psalmes, Hymnes & Cantiques tendans à mesme but: il fait puis profession de sa foy Chrestienne tant par recitation de l'Euangile & Epistre, que par le special recit de sa croiance au *Credo*. En fin, aiant presentees plusieurs belles & deuotes Oraisons à Dieu, tant pour soy, côme pour les Rois, Princes & autres constituez en dignité, comme saint Paul nous a enseigné, commadant qu'auant toutes choses lon face priere pour telles gens, il vient à ce en quoy nous auôs dict consister la vraie substance de la Messe: Prenant le pain & le vin entre ses mains, le benissant en la personne de Iesus Christ, & avec les mesmes paroles d'ont il vfa, il le rompt, comme il fit, & finalement le mange, fuiuant son commandement. Quoy faiët & apres auoir ainsi mangé le precieux corps de Iesus Christ, & beu son sang: tout ce qu'il fait ou dit apres, téd à rendre graces à Dieu. Suiuant en ce le trac de Iesus Christ, lequel nous lisons qu'apres a-

Eph. 6.

1. Tim. 2.

uoir exhibé ce Sacrement à ses Apostres, fit chanter vn Hymne & rendre graces à Dieu. *Mat. 26.* Parquoy puis que tout ce qui est en la Messe est tiré de l'expresse tradition de Iesus Christ & de ses Apostres: à sçauoir, la preparation de sainct Paul, la consecration, reception & action de graces de Iesus Christ: noz aduersaires & tous ceux qui avec eux l'appellent inuention d'hommes, mettent tresmanifestement.

ARTICLE II.

Les desguisemens & pompes d'accoustremens à l'imitation des Payens, sont contre *Luc. 20. 1.* *Pet. 3. 2.* *Tim. 2.*

Et ne sont les accoustremés pompeux, desquels on vse en la celebration de ce grand mystere, pour le traicter avec plus grand honneur & reuerence, contre les passages icy aleguez: Esquels est deffendue la pompe & curiosité d'accoustremens pour la gloire des hommes, & non pour la gloire de Dieu, & pour traicter ses saincts sacremens avec plus grand honneur & reuerence. Mais sont semblables ceux qui en murmurent à Iudas qui murmuroit pour la despenlé qu'auoit faict la Magdeleine pour honorer le corps de Iesus Christ. Ils ne sont aussi pris des Payens, ains de la propre Escriture saincte, & à l'imitation d'icelle: car si au vieil Testament le Prestre traictant les hosties & oblations d'iceluy (qui n'estoiet que figure de ce grand mystere que le Prestre

LA RESURRECTION

Col. 2.

Exod. 28.

traicte en la Messe) vsoit d'accoustremens si pompeux, pour les manier avec plus grand reuerence, & representer les mysteres y traictez combien à plus forte raison en doiuent vser noz Prestres ? Lesquels d'autant qu'ils contractent & manient chose plus digne que ceux la, d'autant aussi la doiuent ils traicter avec plus grand reuerence: & d'autant qu'en ce sacrifice ils font memoire d'un plus haut & plus parfait mystere, d'autant le nous doiuent ils representer avec plus dignes ornemens. Que si noz aduersaires repliquent, que par l'institution du nouueau Testament, toutes les anciennes ceremonies ont esté abolies: ie leur confesseray cela estre vray, entant que les hommes appuyoient sur icelles le prix de leur iustification, ou bien de celles qui estoient figure des choses aduenir. Lesquelles ie confesse que Iesus Christ a abolies, nous iustificans par sa croix, & nous rendant ce qui estoit figuré par icelles. Mais pour cela ne s'ensuit, qu'il aye abolies toutes sortes de ceremonies: Mesme celles qui seruent seulement de tesmoignage de l'honneur & reuerence que nous luy portons: ou pour nous rendre plus prôpts & plus affectionnez à son seruice. Ou bien celles qui seruent à nous representer visiblement les grands mysteres, desquels il nous fait participans par sa grace inuisible. Le tout pour subuenir à nostre infirmité. Comme nous voions de la premiere sorte, à sçauoir, de

celles, qui seruent seulement de tesmoignage de l'honneur & reuerence que nous portons à Dieu: ou pour nous rendre plus ardents à son seruice: en l'abstinence de la coulpe charnelle, lors que lon veut vacquer à Oraisons, qui estoit vne ceremonie des Iuifs que saint Paul nous a recommandee, es ieufnes du re-
 poz au septiesime iour: de se prosterner en terre, quand lon prie: & autres semblables, lesquelles n'ont esté reiettees par ce qu'en icelle nous n'appuions aucunement nostre iustification: Mais seulement elles nous rendent plus prompts au seruice de Dieu: & rendent tesmoignage de l'honneur & reuerence que nous luy portons. De la seconde sorte nous voions que Iesus Christ a estably l'eaue au baptesme, les especes de pain & de vin en ce saint Sacrement, l'imposition de mains: & plusieurs autres choses que lon pourroit discourir en l'Escriture, seruans seulement pour nous représenter ses graces inuisibles, lesquelles, comme dit saint Paul, nous reconnaissons par les choses visibles. Ainsi est il aussi de ces accoustremens, lesquels nous seruent pour traicter le seruice diuin plus reuerement: & pour nous représenter visiblement les mysteres desquels fait memoire le Prestre en ce sacrifice. Comme lon peut voir es lieux où est traictee par le menu la signification d'iceux: Que sil me dise en outre que Iesus Christ n'ya de semblables accoustremens,

Euo. 19.

1. Cor. 7.

Ione 3.

Mat. 17.

Rom. 10.

LA RESURRECTION

G. Durās. quand il fit la Cene : ie leur respondray avec
in rat. d'oui. l'Euangile, qu'il a laissé pour lors beaucoup de
offic. choses à ordonner pour l'indisposition de ses
disciples, que le Sainct Esprit a depuis reuelé
à son Eglise. Et comme dit sainct Augustin,
Epi. 118. Que nostre Seigneur a bien instituee la Ce-
ad Ian. ne : mais il n'a rien ordonné de la forme de la
celebrer, par ce qu'il remettoit ce sur ses Apo-
stres & Prelats Ecclesiastiques, par l'aduis des
quels il entendoit regler ses Eglises. Aussi voi-
ons nous qu'il fit sadiète Cene au lieu mes-
me, où il auoit soupé : & S. Paul a depuis or-
donné que chacun soupast chez soy & à part
auant que venir au lieu où lon doit celebrer i-
celle. Il n'ordonna en outre rien de la prepara-
tion, laquelle S. Paul nous a tant recomman-
1. Cor. 11. dee. Et n'est valable la consequence, qu'une
chose soit mauuaise, par ce qu'elle n'a esté ex-
pressement commandee de Iesus Christ. Car
au contraire nous sommes par exprez tesmoi-
gnage de l'Escriture enseignez, que tout ce qui
se fait à l'honneur & reuerce de Dieu, moyen-
nant qu'il ne soit contraire à ses commande-
mens, est chose sainte, & à luy agreable, en-
cores qu'il ne l'aie commandee. Comme nous
voions que l'onction que fit la Magdaleine à
Iesus Christ ne laissa de luy estre agreable, en-
cores qu'il ne la luy eust commandee. Et les
sacrifices d'Abel & de Noé, ne laisserent d'es-
stre agreables à Dieu, pour auoir esté offers
par eux, auant que auoir aucun commande-
ment

ment de sacrifier . Et saint Paul remit le sa- 1. Cor. 9.
 laire à ceux à qui il auoit presché , quoy qu'il
 ne luy fust commandé de Dieu . Aussi voions
 nous que Dauid requeroit à Dieu, qu'il eust ag-
 greables les seruices que de sa volonté & de
 son propre mouuement il luy offroit. Toutes Psal. 118.
 lesquelles choses avec infinies autres que lon
 pourroit puiser des Escritures, nous sont am-
 ples tesmoignages que nous ne deuôs si estroi-
 ctement nous arrester à ce qui nous est com-
 mandé, que ne puissions adiouster quelque cho-
 se du nostre, moyennant qu'il ne soit contrai-
 re aux commandemens . Finablement enco-
 res que Iesus Christ en sa Cene n'aye vsé de
 tels accoustremés : si est ce qu'ailleurs il nous
 a enseigné par son exemple de représenter la
 grandeur des mysteres que nous traictons par
 habits pompeux & differens à ceux qu'vions
 journellement . Par ce nous voions qu'en ce
 grand mystere de sa Transfiguration il se re-
 presenta à ses Apostres avec habits blâcs com Matt. 17.
 me neige. Et auant qu'executer ce grand my-
 stere de nostre redemption en la croix, il vou-
 lut estre deuestu de ses habits accoustumez & Matt. 27.
 vestu d'vne robe de Pourpre, puis d'vne rob Luc. 23.
 be blanche . Pareillement aussi S. Iean en son
 Apocalypse, nous représente la grandeur des Apoc. 7.
 visions qui luy sont apparues ez accoustre-
 mens . Parquoy ne se faut esbahir, si la sain-
 cte Eglise guidee par le S. Esprit nous repres-

LA RESURRECTION

fente la grandeur de ce sacrifice, & des mysteres desquels est faicte memoire en iceluy par accoustremens pōpeux & differens aux communs. Ains concludrons que ceux qui les reiectent, reiectent la memoire de la mort & passio de Iesus, qui nous est representee par iceux & autres choses exterieures.

ARTICLE III.

Il est deffendu de la dire sans cierges, & sonneries de cloches, contre *Matth. 26. 1. Cor. 11.*

*Epist. 118.
ad Ian.*

Ioan. 14.

*Matth. 5.
1. Cor. 11.*

Nous auons cy deuant demonstree par le tesmoignage de S. Augustin, Que nostre sauueur institua la Cene: Mais il n'ordonna rien de la maniere de la celebrer: remettant cela à son Eglise: à laquelle il a laisse le saint Esprit pour cest effect, à sçauoir pour luy enseigner ce que pour l'indisposition du temps il n'auroit enseigné estant en ce monde: comme depuis il a suggeré plusieurs choses: & comme n'estant point oisif, il en suggere iournellement. Entre lesquelles sont l'usage des cierges allumez, pendant que lon celebre ce grand mystere de la sainte Messe, pour représenter ce que Iesus Christ nous a enseigné en son Euangile, & saint Paul en ses Epistres. A sçauoir que pour estre faicts participans de la vertu & efficace d'iceluy, il nous faut estre tellement preparez, que noz œures soient cierges ar-

dens posez sur vn chandelier pour reluire à tout le monde. Et que telle doit estre la lumiere de noz consciences, que chacun voiant noz œuures, en dōne louange à Dieu. Pareillemēt le son des cloches, pour nous faire souuenir de ce q est escrit: Que le son de nous doit aller *psal. 18.*
 par toute la terre: & le bruit au bout du monde. *In omni terra n̄ exiuit sonus coram,*
 Toutes lesquelles choses nous sont ainsi representees par la saincte Eglise en ces choses exterieures, desquelles l'vŕage nous est fort commun à l'imitation de Iesus Christ, lequel faccommodant à l'infirmité de ses auditeurs, nous a representé ses conseils & les hauts secrets de Dieu son Pere, par les choses mondaines & terriennes frequentees entre nous, soit en paraboles, similitudes, ou autrement.

ARTICLE III.

Sa valeur est estimee selon l'opinion qu'ils ont de celuy, qui la diēt, contre 2. Par. 18. Rom. 2.

Par ce que nous auons amplement deduiēt au premier article du traicté precedent, il peut estre notoire à chacun, que nous croions fermement, qu'en ce sacrifice noz Prestres n'y font riē du leur: ains que tout ce qu'ils y font, ils le font en la vertu, puissance & au nom du seul & eternal Sacrificateur Iesus Christ, qui œuure par eux comme ses ministres & organes. Et que les paroles y sont bien profe-

LA RESURRECTION

rees par la bouche desdicts Prestres : Mais les choses y proposees sont consacrees par vertu & grace de Dieu. Tellemēt qu'il ne peut estre vray, que nous estimions ce sacrifice plus ou moins pour la psonne du Prestre, veu que ny recognoissons rien du sien: car au contraire la saincte Eglise nous enseigne, que ladicte personne du Prestre n'y donne aucune qualité: & comme dit S. Augustin: Sa bonté ou malice, dignité ou indignité n'y adiouste ou diminue rien, veu que, dit il, il ne se fait par le merite du Prestre: mais par la vertu & en la parole du Createur. Nous ne nions toutesfois, que quant à la personne du Prestre, & pour son regard, sil est mauuais, Dieu n'aye moins agreable sacrifice, qu'il n'auroit d'un saint & vertueux: iouxtle le dire du Prophete, le maudiray voz benedictions. Car encores que le sacrement demeure net, impolu, en son efficace & valeur: toutesfois comme dit saint Paul, celuy qui le reçoit indignement, c'est à sa damnation. Et voila pourquoy l'Eglise a quelquefois ordonné, que lon n'oit la Messe d'un Prestre notoirement adultere. Non qu'elle estimast que par son peché le Sacrement soit polu: mais à fin que se voyant reiecté du monde il aye honte de son peché, & se retourne à penitence. Et ne communique on avec le fornicateur, oiant la Messe de luy, veu qu'il ne sert que de simple organe au seul sacrificateur le-

Canon. viii.

*De consec.
dist. 1.*

*Nil à bono
maius: aut
à malo mi-
nus perfici-
tur sacerdo-
te: quia non
in merito sa-
cerdotis: sed
in verbo cre-
atoris.*

*Mal. 2. ca.
vram. &
ca. fin. De
cohab. cle.
& mul.
Joan. 11.*

Jesus Christ: qui ne laisse d'ouurer par luy quelque meschant qu'il soit, comme Caiphe, quelque chose qu'il fust meschant, ne laissa de servir d'organe au saint Esprit, prophetisant la mort de Jesus Christ, pour le peuple: à cause de la dignité Pontificale qu'il auoit.

ARTICLE V.

ILS en font sacrifice & oblation, comme sacrifians encores Jesus Christ, contre 1. Corint. 11, Heb. 9. 10. Et offrent le Fils au Pere: Qui s'est offert soy mesme. 1. Tim. 2. Heb. 1.

Il a esté souuent par nous remonstré cy dessus, que nous n'entendons en la sainte Messe derechef sacrifier Jesus Christ selon la loy & ordre d'Aaron avec effusion de sang: sçachans trop bien que telle maniere de sacrifier a esté accomplie en la croix de Jesus Christ, & par apres reiectee. Mais nous entendons le sacrifier par le sacrifice du nouueau Testamēt, net, impolu & sans sang: par l'oblation de son precieux corps souz les especes de pain & de vin, selon l'ordre de Melchisedech: selō lequel l'Escriture nous tesmoigne, que Jesus Christ a esté faict eternal sacrificateur: n'imitans en iceluy ce qu'il a faict en la croix, mais ce qu'il a faict en la Cene, & nous a commandé de faire à son exemple. Et comme auons en outre tant & tant redit cy dessus, nous n'entendons

LA RESURRECTION

l'offrir à Dieu son Pere en ce sacrifice : ains croions que c'est luy mesme qui s'offre, qui est le seul sacrificateur, par l'organe & mystere des Prestres. Car puis qu'il est eternal sacrificateur selon l'ordre de Melchisedech, il faut necessairement qu'il offre eternellement sacrifice à Dieu selon ledict ordre: veu que nul n'est dict sacrificateur sinon d'autant qu'il offre à Dieu sacrifice. D'avantage si comme tesmoigne S. Augustin : tout œuure qui se fait à fin que par sainte societé nous soions conioincts avec Dieu : estant iceluy œuure referre au bien, par lequel nous pouuons estre bienheureux, est iustement appellé sacrifice: Qui niera que la sainte Messe ne soit du rang de telles œuures, par laquelle nous sommes vniz & conioincts avec Dieu, plongez au sang de Iesus Christ, faicts participans de sa mort & passion: pour estre par telle participation en fin faicts bienheureux?

Heb. 8.

Lib. 10. de
Ciuit. Dei,
cap. 6.

1. Cor. 10.

ARTICLE VI.

IL S promettent qu'on obtient par icelle la satisfaction & remission des pechez, contre Esa. 43.
Hebr. 9. Actor. 24.

Nous croions par exprez tesmoignage de l'Escriture, que par le moyen de ce sacrement nous sommes vniz & incorporez avec Iesus Christ : & par consequent faicts participans

1. Cor. 10.

de l'efficace de sa mort & passion, & de la remission des pechez, qu'il a meritee par icelle. Suiuant ce qu'il auoit promis à ses Apostres, *Ioan. 6.* de leur dōner vn pain qui seroit sa chair, pour la vie du monde. C'est à dire pour nous retourner de la mort qu'auons encourue par noz pechez (nous esloignās du merite de sadicte passion) à vie. Outre ce que saint Paul nous assure, *Eph. 2.* que qui reçoit ce sacrement indigne- *1. Cor. 11.* ment, c'est à sa condamnation. Qu'est ce donc à dire cela, sinon, comme dit saint Cyprian, *Epist. 3. ad Cécil.* Que qui le reçoit aussi dignement, c'est à son salut? Nous n'estimōs donc pas par le moyen de la Messe obtenir vne nouvelle remission ou satisfaction de noz pechez, non plus que par l'absolutiō des prelatz à eux commise par Iesus Christ: mais celle mesme qu'il a meritee en la Croix: de laquelle nous sommes faicts participans par l'usage de ce sacrement. A quoy ne contredisent les passages cy alleguez par noz aduersaires, lesquels parlent des sacrifices de l'ancienne loy, qui ont esté aboliz par la Croix de Iesus Christ: & cestuy cy mis & estably en leur lieu, pour durer eternellement.

ARTICLE VII.

LE Canon est plus estimé du Pape que l'Euangile, & est deffendu de le lire, contre Gal. 1.

LA RESURRECTION

Le Canon n'est autre chose, sinon ce en quoy nous auons dict cy dessus, que consiste la vraie substance de la Messe: à sçauoir, la benediction du pain & du vin: consécration & mādication du precieux corps & sang de Iesus Christ: suiuant & à la forme que luy mesme l'a instituee, & ainsi qu'elle est contenue ez Euangiles: Et pourtant n'est plus estimé que l'Euangile, puis que c'est l'Euangile mesme: car s'il y a quelques oraisons ou ceremonies, outre ce qui est expressément compris audict Euangile, cela n'est essentiellement du Canon, ains appartient ou à la preparation, ou à l'action de graces, qu'auons declaree cy deuant. Et en ce qu'il est deffendu de le lire, ce n'est tant vne deffence comme vn conseil de l'Eglise, qui nous conseille de ne lire paroles de si grande efficace sans grād honneur & reuerence, à fin qu'elles ne nous soiēt rendues contemptibles par la trop familiere lecture.

ARTICLE VIII.

ILS font oblation de pain & de vin, contre
Hebr. 9.

Il est faux que nous faisons en la Messe oblation de pain & de vin, veu que croions que ce qui y est offert, n'est plus pain ou vin, ains le precieux corps de Iesus Christ souz
les

les especes de pain & de vin. Parquoy saint Paul au lieu cy allegué ne contrarie en rien à ceste oblation: car il parle des sacrifices de l'ancienne loy, qui n'estoient qu'vmbre ou figure de ce nouveau, esquels on offroit viandes & breuages corruptibles: mais en cestuy cy nous offrons vne viande incorruptible, à sçauoir, le precieux corps de Iesus Christ. Je preuoy que nos aduersaires penseront icy auoir gaigné vn grand poinct sur nous: par ce, diront ils, que l'offerte que font les laiz en la Messe, quand ils offrēt au Prestre du pain & du vin, est pour le moins contre le passage de S. Paul. A quoy ie respons, que Iesus Christ a par sa mort & passion reiettees les offertes de viandes, qui se faisoient anciēnement pour obtenir remission des pechez: laquelle il nous a amplement meritee par sa mort & passio. Mais pour cela ne nous a il pas deffēdu d'offrir pain, vin, ou autre chose pour la sustentation des ministres de l'Eglise: Ains au contraire S. Paul mesme nous a as-
Philip. 4.
 seuré, que ce que lon offre pour tel effect, est chose fort agreable à Dieu.

ARTICLE IX.

ILs estiment, au contraire des Capharnaites, manger Iesus Christ en chair & en os, cōtre Ioan. 6.
 Il a esté cy deuant remonstré en l'explicatio de ce passage, que les Capharnaites ne dou

LA RESURRECTION

erent onques de ce que Iesus Christ leur dit,
 que le pain qu'il leur bailleroit, seroit son corps
 & le vin son sang: mais seulement douterent
 de ce qui les concernoit, à sçauoir de pouuoir
 manger sadiète chair, & boire sondiét sang:
 chose qu'à la verité, l'infirmité humaine au-
 roit à desdaing. Parquoy nostre Seigneur leur
 dit, non pas que le pain ne fust vrayement son
 corps, & le vin son sang: aussi n'auoient ils
 faiét aucune doute sur ce poinct: Mais leur res-
 pondât sur le poinct, duquel ils estoiet en dou-
 re (à sçauoir du manger qu'il en conuenoit fai-
 re) il leur dit que ce n'estoit chose qu'il fallut
 entendre ainsi grossièrement, comme ils faisoiet
 à sçauoir que lon deut manger sondiét corps
 comme les autres viandes, le foulant, ou rom-
 pant aux dents. Ains que ce manger seroit œu-
 re du saint Esprit: par operation duquel, tel-
 le viande passeroit par nostre bouche, sans e-
 stre par nous rompue ou brisee aux dents. Ou-
 tre ce que telle œuure est tellement spirituelle
 que quelque vraie & reale qu'elle soit: nous
 n'en pouuons toutesfois comprêdre la verité,
 que par œuure du saint Esprit, qui la nous sug-
 gere par le moyen de la foy: y estans tous noz
 sens trompez & abusez.

ARTICLE X.

L *Le Prestre rompt & mange le pain luy seul. Con-
 tre Luc. 22. 1. Cor. 11. Matth. 26.*

Le Prestre rompant le pain, comme a

esté remōstré cy deuāt, auant que le receuoir, imite en ce Iesus Christ & ses Apostres . Et quand a le māger luy seul, il ne tient a luy qu'il ne s'y en trouue plusieurs a le receuoir avec luy: ce qui se pratique aussi biē souuent à l'Eglise de Dieu. Et melme en la primitiue Eglise on trouuera q̄ plusieurs ont celebré la S. Messe, sans qu'aucū se soient presentez à receuoir le corps de nostre Seigneur, avec le Prestre: Vray est que cōmunēmēt le Diacre & so⁹ Diacre qui assisioiēt au Prestre, cōmunioient avec luy: mais de la part des gēs laiz, cela ne s'est pas tousiours practiqué, & principalement en ces temps si calamiteux, ausquels la charité & deuotion de plusieurs est grandement refroidie. Et n'est ce manger qu'en fait le Prestre luy seul, contre l'institution de Iesus Christ ez passages cy alleguez . Esquels il ne commāde pas à iceux Prestres de le bailler aux autres: il ne nous astreint pas en outre à le prēdre seuls ou accompagnez . Mais il dict simplement que nous le mangeons: Et que toutesfois & quantes que nous le mangerons nous reduirons en memoire sa mort & passion . Aussi ne deuons nous regarder si somm^s seuls ou accompagnez, quād le voulōs receuoir: Mais nous y de nōs presenter chacun selō son besoing, & ainsi que nous trouuons preparez. De là vient, que S. Paul ne dict pas que les hōmes se preparēt: Mais seulement que l'homme se prepare: & 1. Cor. x. 16

L A R E S V R R E C T I O N

ainsi mange de ce pain . Puis donc qu'il parle de l'homme en singulier, il montre assez euidentement qu'il n'est necessaire que soient plusieurs, lors que le receuons, ou que nous preparamus à ce: mais qu'un seul est suffisant pour ce faire. Comme nous voions aussi que le mesme saint Paul infere que la promesse faicte à Abraham & à sa semence, ne s'entendoit que d'un seul, d'autant qu'elle fut faicte en singulier. *ad Gal. 3.* Que si lon vouloit prendre argumēt, que lon ne le doiuue receuoir seul, par ce que Iesus Christ le donna à ses douze Apostres en la Cene, il faudroit aussi dire que par ce qu'il le donna à douze, nous ne le deuions receuoir si sommes plus ou moins de douze: ce qui seroit du tout absurde. Car il le donna à ses douze Apostres, par ce qu'ils se trouuerent la tous douze disposez pour le receuoir. Et depuis il le donna en Emaux à deux tant seulement, & ainsi consequemment, ainsi que l'opportunité se presentoit sans auoir esgard au nombre ou à la multitude. Et quand saint Paul nous enseigne que ce nous deuons faire nous assemblans pour le receuoir: il ne commande pas pour ce de s'assembler en troupe toutes fois & quantes que le voulons receuoir: mais seulement il nous enseigne cōment nous nous deuons porter les vns enuers les autres, lors qu'il aduient que sommes plusieurs assemblez pour cest effect: il ne deffend routes

Luc. 2. 4.

fois pour ce que ne le receuions seuls & hors d'assemblée.

ARTICLE XI.

CE qu'ils la disent seulement de matin & à iun, est contre *Matth. 26. Ioan. 13.*

Encores que suiuant la tradition de l'Eglise estre à iun, ne soit de la necessaire substance de ce saint Sacrement, comme tesmoigne saint Augustin mesme: si est ce que non sans *Can. liqui-* inspiration du saint Esprit, il a esté ordonné *do. De cons-* que la reception de ce saint Sacrement se fe- *sec. dist. 2.* roit à iun: Tât pour obuier aux inconueniens qui iournellement escheoient par l'observation du contraire, comme lon peut tirer du dire de saint Paul mesme: comme aussi par ce *1. Cor. 11.* que, d'autant que le seruice de Dieu est de plus d'importâce, & l'ame plus digne que le corps, il est aussi plus que raisonnable que lon serue premier à Dieu: & que lon substâte l'ame pre- *Rom. 16.* mier que le corps. A quoy n'est contraire ce que voudroient icy alleguer noz aduersaires, que Iesus Christ fit sa Cene apres souper. Car eux mesmes ne font pas leur *Cœnum*, apres souper. Et en outre, Iesus Christ auoit deux raisons de ce faire, lesquelles ne sont en nous. L'une, qu'il estoit bien instruiet de la sobriété de ses Apostres. L'autre, qu'il estoit necessaire qu'il abolist l'ancien sacrifice selô l'ordre d'Aa-

LA RESURRECTION

non; par la manducation de l'Agneau Paschal
 auant qu'instituer le nouveau. Et n'est chose
 nouvelle que lon change quelquesfois l'insti-
 tution diuine en l'Eglise: ez choses qui ne sont
 de necessaire commandement, pourueu qu'il
 y aie vrgente necessité, ou caute raisonnable, cõ-
 me icy. Daudid ne mengea il pas les pains de
 proposition, sans peché, pressé de fain: enco-
 res que du commandement de Dieu, il ne fut
 à nul licite les manger, sinon aux Prestres? La
 circoncision des enfans n'a elle pas esté omi-
 se par les enfans d'Israel, pendant qu'ils estoiet
 au desert, pour le dangier qu'elle pouuoit ap-
 porter? Les Apostres n'ont ils pas aussi quel-
 quefois changé la forme à eux prescrite par
 Iesus Christ, pour occasion raisonnable? Com-
 me quand ils ont quelque fois deffendu l'vsa-
 ge des choses sacrifiees aux Idoles. Quoy que
 Iesus Christ eut enseigné qu'au personnes net-
 tes toutes viandes estoient nettes. Ne se faut
 donc tant esbahir si l'Eglise, meue des raisons
 que dessus, a en cecy changee l'institution de
 Iesus Christ, si aucune y en a.

Mat. 12.

Ios. 5.

Act. 3. 10.

Act. 23.

Luc. 11.

ARTICLE XII.

L a mort & passion de Iesus Christ n'est point
 annoncée en icelle. Contre. *1. Corint. 11.*

Qui voudroit discourir par le menu en cõ-
 bien de sortes & manieres la mort & passion

de Iesus Christ est annoncee en la saincte Messe: il faudroit specialement icy bailler l'interpretation de toutes les ceremonies, habits, paroles, & gestes, d'ot lon vse en la celebratiō d'icelle: tendans entierement à cest effect: ce que delaisant pour briefueté & renuoiant à ceux qui en ont amplement escrit par le menu: comme au rational des Diuins offices: à Ieā Fabry d'Hailbran en son quatriesme liure de la Messe Euangelique, & autres semblables: Me suffira aduertir le Lecteur Catholique & fidele, qu'outre ce que nous referons toute la vertu & efficace de ce Sacrement & de tous autres à icelle mort de Iesus Christ par le tesmoignaige mesme de luy mangeās ce pain, & beuans ce vin, nous annonçons par l'acte mesme sadicte mort. Car l'acte seul sans autre chose en importe la commemoration & memoire.

ARTICLE XIII.

ILs la chantent en commemoration des saincts & saintes, contre l'institutio de Iesus Christ: qui dit: Faictes cecy en memoire de moy.

Il ne se faut esbahir si en ce lieu noz aduertifaires, par faute de meilleur fondemēt, vsent d'euidente calomnie: veu que si souuent nous auōs remōstré cela leur estre coustumier. Car où ont ils iamais veu ny apperceu que nous aions offert le S. sacrifice de la Messe à autre

LA RESURRECTION

qu'à Dieu: N'est ce pas la vraie tradition de nostre sainte Eglise Catholique, qu'encores que lon doive celebrer les festes des Saints & Saintes, construire des autels en leur honneur: Toutesfois nous ne devons sacrifier à nul d'eux: voire non pas aux Anges: mais à Dieu seul. Aussi voions nous comme dit saint Augustin à ce propos, que noz Prestres & ministres de l'Eglise. encores qu'en la Messe ils fassent memoire des Saints & Saintes: celebrent sur les autels dediez à iceux, ils ne dient routesfois pas: Nous t'offrons ce sacrifice S. Pierre ou saint Paul: mais, nous t'offrons, ô Dieu, ce sacrifice. Et en ce qu'en la Messe lon fait commemoration d'iceux Saints ou Saintes, ce n'est en ce que Iesus Christ a commandé que lon face en memoire de luy: à sçavoir, en la consecration & manducation du Sacrement: en laquelle s'ils le veulent regarder, ils trouveront qu'il ne se fait memoire d'autre que de luy. Mais c'est seulement ez deux autres parties, lesquelles no⁹ auôs declairees n'estre de la substance de la Messe: à sçavoir, en la preparation & en l'action de graces. Esquelles ie ne nie qu'il ne se face souuent memoire des Saints & Saintes: tant à fin qu'à leur exemple nous soions induits à delaisser le monde, pour suiuir Iesus Christ, suiuant l'instruction qu'il nous a donnée, nous commandant de reciter en noz Eglises cest œuure charita-

G. Dur.
in rat. diui.
offi. lib. 7.

Lib. 8.
Decim.
Dei. c. 27.
& lib. 22.
cap. 10.

ritable, qu'ouura en son endroiçt la Magdelaine. Comme aussi à ce que par leur suffrage & intercession ce sacrifice soit plus agreable à Dieu : entant que pour nostre regard il pourroit luy estre desplaisant. Le preuois ceste tourbe diabolique soy esleuer, disans qu'en ce faisant nous despouillôs Iesus Christ de son office de seul Mediateur d'entre Dieu & les hommes. Mais ie leur responds: qu'à la verité Iesus *1. Tit. 2.* est le seul mediateur de nostre salut : festant, comme dit sainçt Paul au lieu ia allegué, baillé soy mesme pour nostre redemption. Tellement que par son seul moyen nous auôs esté rachatez: & n'y a autre nom souz le ciel, donné aux hommes, en vertu duquel ils puissent estre sauuez, que le sien. Ne s'ensuit toutesfois *Act. 4.* pource, que nous n'auons des intercesseurs autres que Iesus Christ: lesquels priët Dieu pour nous : au nom toutesfois de seul mediateur. Autrement faudroit dire, que S. Paul le despouilloit de sa charge, & l'attribuoit aux Romains ou autres, à qui il escriuoit: quand il les prioit de prier Dieu pour soy. Ou que luy mesme *Rom. 15.* l'vsurpa quand il prioit & intercedoit deuant Dieu les genoux flechis pour les fideles. *1. Theff. 3.* *Eph. 4.* Ou bien sainçt Estienne, quand il prioit pour ceux qui le lapidoient. Ou que sainçt Pierre *Act. 7.* eust mal fait d'endurer que Simon Magus le priaist d'interceder pour luy deuant Dieu, à fin que pis ne luy aduît. Ce qu'il n'eust à la verité *Act. 9.*

L A R E S V R R E C T I O N

enduré, si ceste charge de prier & interceder pour autrui, eust appartenu au seul mediateur Iesus Christ: non plus qu'il ne voulut souffrir que Cornelius l'adorast, par ce qu'en ce faisant il luy attribuoit l'honneur qui conuenoit à Dieu seul. Brief il faudroit dire que S. Paul nous eust donné mauuais enseignemēt, nous recommandant tant de prier les vns pour les autres. Ce que n'estans si hebetez, que de penser, non que d'auouer: nous sommes par le tesmoignage de ces saincts personages assurez que l'office d'intercesseur n'appartient au seul mediateur Iesus Christ: & que ne faisons desplaisir à Dieu, prians des autres que Iesus Christ, de prier & interceder pour nous, & que c'est en outre vn ceuvre sainct & charitable, de prier & interceder pour autrui. Ce qu'ainsi estant, voudrions nous penser que les saincts, lesquels par leur exemple & certaine instruction nous ont enseignez (estans en ce monde) de ce faire, fussent presentement, que ils sont au ciel, participās de la gloire de Dieu, priuez de ceste branche de charité, qu'ils ont tāt frequētee cy bas: veu que l'Escriture nous assure que la charité seule les a accōpagnées en l'autre monde, là où foy & esperance perdent leur forme & vigueur! Outre ce que tresclairement il nous est tesmoigné du contraire: Hieremie apres sa mort ne cessoit de prier pour le peuple Iudaique, comme il auoit faict

Act. 10.

1. Tim. 2.

1. Cor. 13.

Marc. 11.

durant sa vie. Et les Anges, lesquels ne sont
 meuz de plus grande charité que les Saints,
 prient iournellement pour nous. Voudrions
 nous en outre dire, q̄ Dieu eust plustost à des-
 plaisir, que nous prions iceux Saints, lesquels
 estans faicts glorieux, & par ce moien vniz &
 incorporez avec luy, sont aussi pl⁹ aggreables,
 que les viuâs, lesquels toutes fois quelque cho-
 se qu'ils soient encores çà bas enuolopez de
 pechez, & ne sçachans le plus souuēt ce qu'ils
 demandent (comme clairement le demonstra
 Iesus Christ parlant à la femme de Zebedee,
 qui prioit pour ses enfans, & à la Vierge sa me-
 re mesme, lors que le vin faillit aux nopces)
 nous sommes instruiçts par tant de textes de
 l'Escriture de prier d'estre noz aduocats & in-
 tercesseurs enuers Dieu. Que si tu me dis, que
 les sainçts qui sont en Paradis ne nous enten-
 dent point, quād nous les prions: mesme que
 souuent nous les prions de cœur sans parler:
 & que c'est à Dieu seul de cognoistre le cœur
 & la pensee des hōmes: le te respondray, que
 vraiment c'est à Dieu seul de cognoistre icel
 les pensees par puissance: mais les sainçts &
 sainçtes les sçauent & cognoissent par partici-
 pation, comme estans à present faicts partici-
 pans de la gloire de Dieu. Suiuuant ce que Iesus
 Christ leur a dict, qu'il est la vigne, & eux les
 branches & bourgeons. Qu'est ce donc à di-
 re cela, sinon que tout ainsi que les branches

*Zach. I.
 Comme luy
 mesme nous
 a offeuez,
 parlant de
 S. Iuan Ba-
 ptiste,
 Matt. II.
 disant que
 quoy qu'il
 fust le plus
 grand d'en-
 tre les hom-
 mes, tout es-
 fois le moins
 dre de ceux
 qui estoient
 aux cieux
 estoit plus
 grand que
 luy.*

Ioan. I. 5.

LA RESURRECTION

- participent de la graisse & humidité de la seppe: aussi font les saincts de la vertu & grace de Dieu. Suiuât ce que disoit sainct Paul, que l'Esprit de Dieu reuele aux siens les profons mysteres, que iamais oreille n'oit, & œil ne vist: & lesquels n'entrerent onques en cœur d'homme. Aussi le Sage disoit à ce propos. *Qu'encores qu'il fust hōrne comme les autres: Neantmoins estant fait participant de l'amitié de Dieu, il auoit appris les choses, lesquelles estoient cachees aux autres hommes: & specialement de sçauoir & cognoistre la péesee de son prochain. Et notamment Iesus Christ a tesmoigné que les Anges se resiouissent de la repentance du pecheur. Ce qu'ils ne peuuent, fil ne penetrent iusques au profond de son cœur, où gist la vraie repentance. Et à la verité ce seroit vne chose fort estrāge & de non croire, que Dieu, le quel reuela à Helisee le larcin de son seruiteur Giesi, quoy qu'il l'eust fait loing de luy & secrettement. Et qui aduertit sainct Pierre de la secrette fraude d'Ananias & Saphira. Et derechef le mesme Elisee des secrettes deliberations que faisoit le Roy de Syrie estant caché en son cabinet, & loing de luy. Ne voulust reueler aux saincts qui sont glorieux, & conioincts & vniz avec luy, les vœuz & deuotieux souhaits de ceux qui iournellement les inuoquent. Que fil semble estrange à noz aduersaires, comme ils ont ac-*
- Rom. 15.*
- Sap. 7.*
- Luc. 15.*
- 4. Reg. 6.*
Act. 5.
- 4. Reg. 6.*
Qui reuela à Daniel le songe de Nabuchodonosor.
Dan. 2.

coustumé de dire: Pourquoy nous ne nous ad- *Matt. 11.*
dressons aussi tost à Iesus Christ pour estre no-
stre intercesseur, comme aux Saints & Sain-
ctes: veu qu'il nous admoneste d'aller à luy,
quand nous sommes en trauail & angoisse:
nous promettât de nous soulager? Et aussi que
il nous assure, qu'il est la porte par laquelle *Ioan. 10.*
nous deuous entrer à Dieu son Pere. Tellemēt
que qui entre par autre porte, est larron. Nous
leur dirons outre tant de passages de l'Escr-
iture cy deuant deduits, qui nous instruisent
à ce faire. Que si le Centurion fut tant approu-
ué de Iesus Christ mesmes, pour s'estre entant
humilié enuers luy de se représenter indigne
qu'il entra en sa maison: & pourtant il ob-
tint ce qu'il demandoit. Et si le Publicain ne *Luc. 7.*
fut reprobé comme l'orgueilleux Pharisien,
par ce qu'il se reputoit indigne, pour l'abon- *Luc. 12.*
dance de ses pechez, de leuer les yeux au ciel.
Et pareillement S. Pierre eut la promesse d'e-
stre pescheur des hommes, pour s'estre réputé
indigne que Iesus Christ s'approchast de luy, *Luc. 5.*
d'autāt qu'il estoit pecheur: Que non sans bon
ne raison & suffisant exemple nous nous repu-
tons indignes de nous presenter deuant la fa-
ce de Iesus Christ: & comme l'Escriture nous
instruit en la personne de Simō Magus, nous
cherchons des autres, qui luy soient plus ag-
greables, qui le prient pour nous. Car enco-
res qu'il ne soit point accepteur des person- *Rom. 2.*

LA RESURRECTION

2. Cor. 5.

Yaco. 5.

Joan. 14.

*Per domi-
nū nostrum
Iesum Chri-
stum.*

1. Joan. 2.

nes, il rend toutesfois à chacun selon ses œu-
res: tellemēt que les Saincts & Sainctes d'au-
tant qu'ils ont mieux & plus sainctement ves-
cu que nous, luy sont aussi beaucoup plus ag-
greables: & leur oraison, soit qu'elle soit faicte
pour eux ou pour autruy, a beaucoup plus d'ef-
ficace enuers luy, que la nostre: cōme tresclai-
rement demōstre S. Iaques en sa Canonique,
par l'exemple d'Helie. Ne s'ensuit toutesfois
pour tout cela que Iesus Christ ne soit la seule
porte: ou que nous allions à Dieu son Pere par
autre, que par luy. Car les Saincts & Sainctes
sont seulement les guides & conducteurs qui
nous guidēt à ceste porte par leur intercessiō.
Aussi tout ce qu'ils font ou demandent pour
nous, c'est au seul nom de Iesus Christ: & ce
que nous leur demādons nous le leur deman-
dons en ce nom mesme, & par la vertu qu'ils
ont de luy: tellement que nous pouuons har-
diment dire que nous adressans à eux nous al-
lōs à Iesus Christ pour estre soulagez, veu que
les prenons seulement pour noz guides, &
pour se presenter avec nous deuant sa face.
Reste encores vn doubte que meuent noz
aduersaires à ce propos. Car il est escrit, disent
ils, que Iesus Christ est nostre Aduocat. Ce
qu'estant, pourquoy en cherchons nous donc
d'autres, comme s'il n'estoit suffisant? A quoy
nous respondrons qu'il est dict nostre Aduo-
cat, comme il est dict le Prophete. Non pas

qu'il n'y ait eu d'autres Prophètes que luy: *Ioan. 1.*
 mais par excellence, d'autant que les autres
 prophétisoient en sa vertu & en son pouuoir.
 Ainsi est il dict nostre aduocat, d'autant que
 non seulement il demande pour nous, comme *Apo. 1.*
 les autres: mais aussi il a pouuoir de donner
 ce qu'il demande: & en outre ce que les autres
 demandent, ils le demandent en son nō. Com
 me luy mesme a tesmoigné à ses Apostres,
 leur disant: Que ce qu'ils demanderoient à Di
 eu son pere en son nō, luy mesme le leur don
 neroit. Aussi sainct Iean au lieu que dessus, ne *Ioan. 14.*
 l'appelle simplement nostre aduocat: mais pas
 sant outre l'appelle nostre aduocat iuste, vou
 lant monstrier que ce n'est vn aduocat comme
 les autres, qui ait besoin de demander au nom
 d'autruy: mais vn aduocat parfait, qui a, com
 me auons dict, pouuoir de donner luy mesme
 ce qu'il demande. Comme Dauid disoit, que *psal. 7.*
 son aide iuste venoit de Dieu: mōstrant qu'en
 cores qu'il eust aide d'ailleurs, toutesfois telle
 aide n'estoit iuste & parfaite, comme celle
 qu'il auoit de Dieu.

ARTICLE XIII.

ILs la disent pour les morts, contre la Cene insti
 tuce pour les viuans, *Matth. 26.*

Nous sommes asseurez q̄ les morts ne peu
 uent estre faicts participans de la reception

LA RESURRECTION

Sacramentale du corps & sang de Iesus Christ.
Toutesfois puis que l'Escriture nous tesmoigne qu'ils ont besoing de la remission des pechez aussi bien que les viuans, & que la priere du prochain sert à icelle, non sans cause estimōs nous, que les prieres & oraisons que lon fait à Dieu pour noz prochains trespassez, en luy offrant ce sacrifice, leur seruēt par suffrage à la remission de leurs pechez. Tenās pour ferme que la priere que lon faiēt à Dieu en luy offrant ce sacrifice, soit pour nous, pour noz prochains viuans ou trespassez, ou pour quelque regard que ce soit, luy est plus agreable, & a plus d'efficace enuers luy, d'autant qu'elle est accompagnee de ce tant digne sacrifice de la saincte Messe. Cōme nous voions par mesme raison que la priere du bon larrō fut de si grād vertu & efficace d'obtenir la promesse, qu'il seroit ce mesme iour en paradis, & telle certes qu'elle ne se trouua onques auoir esté faiēte à autre: par ce qu'elle fut accōpagnēe de ce grād sacrifice de la Croix.

*Mat. 12.
Act. 8.*

Luc. 23.

ARTICLE XV.

ILS eleuent le Pain & le Calice, pour le faire adorer, contre *Exod. 20.*

Si nature ne nous induisoit outre tāt de passages de l'Escriture d'adorer Dieu, en quelque forme ou maniere qu'il se presente à nous,

nous, sans attédré en ce autre commandemēt special, le dire de noz aduersaires en cest article pourroit auoir quelque couleur. D'autant qu'ils pourroient auoir avec quelque vmbre de raison demander, quelque passage de l'Escriture, auquel nous fust commandé d'adorer Iesus Christ sous les especes de pain & vin. Mais puis que par la tresexpressēe parole nous sommes alleurez, comme auons dit cy dessus, qu'il se presente realement & de faict à nous souz Ieldictes especes: nous croions fermemēt que sommes tenuz l'adorer. Car si nous feuilletons les Escritures, nous serons alleurez par le témoignage d'icelles, que toutesfois & quantes qu'il se presente à nous, & en quelque forme ou souz quelque espece que ce soit, il veut que nous l'adorions, comme chose que nous luy deuons naturellement, sans en ce attendre ou rechercher autre commādement. Et de là vint que les enfans d'Israel l'adorerēt lors qu'il parloit à Moÿse en la nuée, sans qu'il leur fut commandé de personne. Par mesme raison auſi *Exod. 33.* ſainct Iean se prosterna deuāt l'Ange pensant *Apoç. 22.* que ce fust Dieu qui se presētaſt à luy souz telle forme, & craignant faillir à ce deuoir. En quoy l'Ange luy remonſtra qu'il n'eust esté à reprendre, ſil eust esté vraiment Dieu. Pourquoy serons nous donc reprins, l'adorans souz les especes: veu que luy meſme nous a alleurez qu'il y est.

LA RESURRECTION

ARTICLE XVI.

LES gestes & mines qu'ils font, dignes de rire, comme mommeurs, sont contre Ephes. 5.

Ephes. 4.

O bon Dieu osent bien ces blasphemateurs appeler riserie ou mommerie, la forme que Iesus Christ & ses Apostres nous ont enseignée d'vser en priant: Comme fleschir les genouils, esleuer les yeux au ciel ou les mains, soy prosterner en terre, frappant sa poitrine, & autres semblables ceremonies, desquelles ils ont usé, nous enseignans par leur exemple de faire le semblable: pour tesmoigner l'ardeur de cueur dont ils prioient.

ARTICLE XVII.

DE ce qu'ils favorisent à autre purgatoire que le sang de Iesus Christ, qui seul nous a laue & nettoye &c. 1. Ioan. 1. Heb. 1.

1. Cor. 9.

Encores que nous establissions vn purgatoire en l'autre monde, auquel les ames de ceux qui n'ont fait entiere penitence de leurs pechez en ce monde, sont sauuees, comme dit sainct Paul, en passant par le feu, nous ne destruisons pour ce la vertu, merite, & efficace de la mort & passion de Iesus Christ, à laquelle seule nous attribuons l'entier & parfait laument de noz pechez & seule remission d'iceux. Toutesfois, comme a esté remonstré cy deuant, l'Escripture nous certifie que nous ne

sommes tous faits participans de ce lauement
 & de ceste remission:ny tous plôgez aux sang
 de Iesus:ains seulement dit sainct Paul, ceux *Heb. 5.*
 qui luy obeissent. Tellement que la desobeis-
 sance nous en esloigne, comme aussi fait l'in-
 credulité, & generalemēt toute macule de pe-
 ché. Qui fait que nostre Sauueur, desirant en- *Heb. 3.*
 tierement nostre salut, nous a aussi laissez des
 moyens, par lesquels nous sommes purgez &
 nettoiez de ces empeschemens, & par les-
 quels, comme disoit sainct Iean, nous prepa- *Mat. 3.*
 rons la voie au Seigneur, a fin que sa mort &
 passion soit efficace en nous, comme sont la
 penitence en ce monde, l'usage des sacremens *Luc. 3.*
 les ieusnes, aumosnes, & la croix qu'il nous a
 commandee de porter, comme faisoit sainct
 Paul, qui chastioit son corps pour n'estre du
 nombre des reprouuez. Par ce donc que le *1. Cor. 9.*
 sauueur mesme Iesus Christ, nous a assurez
 que non seulement en ce monde, mais aussi *Mat. 13.*
 en l'autre icelle remission s'obtient: nous
 croions qu'il y a des moyens pour paruenir à
 icelle comme icy. Suiuant ce qu'a tesmoigné *1. Cor. 9.*
 sainct Paul, que ceux qui n'ont aimé Dieu avec
 telle ardeur de charité qu'il conuenoit, ains se
 sont par trop adōnez aux choses terriennes, se
 sont sauuez en passant par le feu. Et de la viē,
 que nous constituons vn tiers lieu en l'autre
 monde, auquel par le moyen que dessus, icel-
 le remission s'obtient. Lequel à ceste cause

LA RESURRECTION

nous appellons Purgatoire. Non que péfions en iceluy obtenir vne nouvelle purgation de noz pechez: ou vne autre fatisfaction, d'iceux, que celle q̄ Iefus Christ a obtenue en la croix: mais par ce, comme auons diét, qu'en iceluy nous fommes purgez & nettoyez des empeschemens, lesquels nous auons avec nous apportez de ce monde (auquel si en auons esté purgez nous aurions aufsi obtenue la remiffion) qui nous en efloignoit. Et pour autant nous ne derogons par telle croiance à l'efficace de la paffion de Iefus Christ, non plus que S. Pierre, quand il nous admoneste de faire penitence, a fin que noz pechez nous foient pardonnez: car nous reputons icelle mort de Iefus Christ la mefme remiffion & l'actuel laument de noz pechez: & la penitence en ce monde, ou le Purgatoire en l'autre, les moyés pour estre renduz participans d'iceluy. Comme si nous difons, que celuy qui trauaille, obtenant le priz & loier de son trauail: ne dira pas que son trauail ait esté son loier: mais feulemēt le moyen pour obtenir iceluy. Et est neceffaire, puis que par tesmoignage des Efcritures, la remiffion des pechez s'obtient en l'autre monde, qu'il y aye en iceluy vn tiers lieu ou cela fe face. Car en Paradis il ne fe peut faire, ou nulle fouillure n'entre: veu que, comme dit le Sage, nulle fouillure ne s'approche de la Sapience de Dieu. Moins aufsi fe peut il faire en en-

Act. 13.

Sap. 7.

fer, ou il n'y a nulle redemption. De ce lieu parle sainct Paul, disant, qu'au nom de Iesus tout genouil soit fleschy, soit au ciel, en la terre, ou en enfer. Là ou par enfer nous ne pouuons entendre les damnez perpetuellement, lesquels comme dit le Psalme, ne louët point le Seigneur. Il le faut donc entendre de ceux qui sont en esperance d'estre sauuez. Du mesme est aussi parlé, quand il est dict, que Dieu meine les pecheurs en enfer, & les en rameine, quand il luy plaist. Car d'enfer, comme dit le Sage, nul ne sortit iamais. Prenât Enfer pour le lieu, où sont les damnez. Brief de ce mesme lieu nous estimons que S. Pierre & S. Paul ont tiré les ames de ceux qu'ils ont resuscitez. Lesquels n'est vray semblable qu'ils ayēt peu ou voulu tirer de Paradis: leur faisant ce tort de les separer de la gloire de Dieu, pour les retourner ez tribulations de ce monde. Moins aussi les ont ils peu tirer d'enfer. d'ou personne ne sortit iamais, comme a esté dict.

*Philip. 2.**Psal. 113.**1. Reg. 2.**Tob. 13.**Sap. 2.**Act. 9.**Act. 20.*

ARTICLE XVIII.

DE ce que l'une a diuerses ceremonies & façons de faire que l'autre. Contre *Matth. 26. 1.*
Corinth. 11.

La Messe, c'est à dire, la commemoration de la mort & passion de Iesus Christ, par la consecration & manducation de son precieux

LA RESURRECTION

corps & sang, sous les especes de pain & de vin: se fait tousiours par tous Prestres, & en tous lieux d'une mesme sorte, & immuable: a sçauoir, par le recit des paroles desquelles vsa Iesus Christ en l'institution d'icelle, & imitation de ses faitts. Je ne nie toutesfois, qu'es deux autres parties, lesquelles nous auons cy deuant remonstree n'estre de la substance d'icelle: a sçauoir, en la preparation & action de graces, l'on n'vse de diuerses oraisons & diuerses ceremonies selon l'intention de celuy, qui celebre, & la varieté du temps: ce qui n'est en rien contraire à l'Escriture sainte, suiuant laquelle chacun peut auoir sa maniere de prier, ainsi que bon luy semble: moyennant que le tout se face à l'honneur & gloire de Dieu. **A** ceste cause Iesus Christ ne nous a rien prescript des ceremonies desquelles nous deuous vser en priant, encores qu'il les aie approuues en vsant luy mesmes: luy suffisant nous commander ce qui estoit necessaire à nostre salut. Soy remettant des autres choses, lesquelles encores qu'elles n'y soient necessaires, y sont toutesfois vtils & profitables (comme est l'vsage desdictes ceremonies, sans lequel nulle religion ne fut iamais entretenue) à nostre deuotion, ou à la disposition de son Eglise, à laquelle pour ce fait il a laissé son saint Esprit.

Coloss. 3.

ARTICLE XIX.

DE ce qu'ils disent des paroles sur le pain & le vin contreuenans en ce à l'institution de Iesus Christ, lequel disant, *māge*, &c. parloit aux assistans & non audict pain & vin.

Par ce que nostre foy est, qu'en ce grand mystere de la transubstantiation il n'y a rien du nostre: ains que le tout s'y fait par la force & vertu de la parole omnipotente de Iesus Christ lequel n'a dict de bouche chose, qu'il n'aye quant & quand mis à effect, ainsi qu'il l'a dict. Nous croions que recitans les mesmes paroles desquelles il vſa en l'institution de ce sainct Sacrement: elles operent ce qu'elles opererent alors, & qu'elles nous afferment encores de present: à ſçauoir, que le pain est son corps, & le vin son sang. Comme nous voions que ceste parole omnipotente laquelle a dict au commencement, que la terre produise herbe verdoiante, a encores le mesme effect qu'elle eut pour lors, produisant iusques aujourdhuy par l'arrouſement de la pluye germes & semences, se resenant du commandement diuin. Car encores que ce soit le Prestre qui profere par sa bouche lesdictes paroles: si est ce que nous ne les prenons comme de luy: ains estimans que c'est Iesus Christ qui les dit, comme afferme S. Paul, par la bouche & organe d'ice luy. Et pour autant est euidente calomnie dire que le Prestre consacrant parle au pain 2. Cor. 5.

LA RESURRECTION

ou au vin: veu que nous sommes assurez que ce n'est le Prestre, ains Iesus Christ mesme, qui dit non au pain ou vin, mais au Prestre mesme & à nous en sa personne, ce qu'il dist à ses Apostres & executa en mesme temps. A sçauoir que ce qu'il tient entre ses mains, par l'organe dudict Prestre, est son corps & son sang. Laquelle croians nous tirons de la mesme parole de Iesus Christ, lequel a commandé ausdits Prestres en la personne de ses Apostres, de faire ce qu'il fist en sa Cene. Or que fist il, sinon ce d'ou sa parole nous assure, à sçauoir, que le pain qu'il auoit pris entre ses mains, estoit lors qu'il le monstroit à ses Apostres son vray corps? Commandant à iceux Prestres de faire le semblable en memoire de luy. C'est à dire, afin que par telle œuvre admirable le monde cogneust à perpetuité sa grand puissance & vertu. Car qu'est ce autre chose, faire memoire de Iesus Christ, que donner tesmoignage de sa puissance & de ses œuvres admirables? Comme nous voions que le Psalmiste nous admoneste de confesser la memoire de Dieu: c'est à dire, que ses faicts sont admirables. Et luy mesme dit, que Dieu a fait la memoire de ses œuvres admirables, c'est à dire, qu'il en a donné claire cognoissance & suffisant tesmoignage.

Note l'interpretation de ses mots

Hoc facite in meam commemorationem.

*Psal. 29.
Psal. 118.
Memoria fecit mirabilia sua.*

ARTICLE XX.

DE ce qu'en si grande superstitiō ils gardēt leurs hosties

hosties en leurs bœtes & armoires.

Il ne se faut esmerveiller si l'Eglise guidée par le saint Esprit a ordonné que lon reseruaist des hosties consacrees es temples, à fin qu'estant la reception d'icelles vn moyen si salutaire, pour nous plonger au sang de Iesus Christ, & rendre participans de la remission de noz pechez qu'il a procuré par iceluy. Les malades ne decedassent quelque fois frustrez d'vn remede si salutaire pour leur Ame. Par ce que facilement se pourroit faire que lors qu'ils en auroient besoing, il ne se trouuaist Prestre qui fust prest pour celebrer, veu que c'est chose qui ne se doit faire legerement, comme tesmoigne saint Paul, & sans grande preparation, pendant laquelle ils pourroient mourir frustrez d'vn si souuerain bien. Et n'est ceste reseruation qu'en faisons destituee de bon fondement en l'Ecriture. En laquelle nous lisons que Dieu commanda aux enfans d'Israel de garder la manne (qui estoit la figure de ce precieux Sacrement) en des vaisseaux: a fin que par la l'on recogneust le bien qu'il leur auoit fait, de les auoir nourriz de ce pain au desert. *Ioan. 6.*
Exo. 16.
 Comme sera donc accomplie ceste figure, si non en la reseruation que faisons de ce saint Sacremēt en memoire du bien que Dieu nous fait, de nous nourrir d'vne si excellente viande au desert de ce monde?

LA .. RESURRECTION

ARTICLE XXI.

DE ce que, l'ayant ouïe, l'on s'en retourne aussi ignorant, comme on y est allé.

L'Escriture nous instruit d'aller à l'Eglise, pour quatre choses: Pour prier, pour adorer, pour recevoir les Sacremens, & pour estre instruits. Pour les deux premiers effects lon va à la Messe: à sçavoir, pour prier Dieu, tant le Prestre qui la dit, comme aussi nous, qui luy assistons de nostre costé, d'estre faits participans de la vertu & efficace d'icelle: qui est de nous incorporer en Iesus Christ, de nous rendre participans de sa mort & passion. Car encores que nous soions tenuz de prier Dieu incessamment: si est ce que l'Escriture nous tesmoigne, que nous deuõs auoir des heures particulieres esquelles nous nous devons représenter au temple pour cest effect. Côme nous voions que les Apostres, lesquels encores que continuellement ils priaissent, ils auoient neât moins des heures certaines, esquelles ils se tráfportoient au temple pour prier. Et d'autres esquelles ils y alloient pour prescher & instruire le peuple. Nous y allons aussi, pour adorer Dieu, en la forme & maniere qu'il nous a asseuré luy mesme qu'il sy presente à nous: soit que le recevions, ou que le voions entre les mains du Prestre, qui se prepare pour le recevoir. Pour le tiers, à sçavoir, pour recevoir les Sacremens, nous y allons ou nous voulãs con

Act. 2.

Act. 3.

fesser ou communier, & ainsi consequemmet, selon que sommes disposez de les recevoir. Pour le dernier à sçavoir, pour estre instruiet, nous allons aux predications. Parquoy, puis que l'intention du Prestre qui celebre la Messe, n'est pas d'instruire les assistans: & qu'aussi nous n'y allons pas pour cest effect: mais seulement de se preparer à la reception du sainct Sacremet, & faire priere pour soy & pour son prochain, soit viuant ou trespaslé, ne se faut esbahir sil ne se donne peine d'estre entendu des assistans; & sil luy suffit de parler en l'ague que Dieu & luy entendét. Autremet faudroit dire que Iesus Christ fist mal, lors que priant il ne se laissoit entendre à ses Apostres, ains s'esloignoit d'eux pour n'estre entendu, quoy qu'il voulust qu'ils luy assistassent (côme nous faisons au Prestre) veillans & prians comme luy. Aussi sainct Paul dit que celuy qui prie en langue que les assistans n'entendent, sil n'est personne qui aye charge, & pretende les enseigner. Il suffit qu'il parle à Dieu & à soy. En *1. Cor. 14.* outre, Iesus Christ mesme nous assurez, que c'est chose propre aux Hypocrites, de prier pour estre ouis des hommes. Et que la vraie priere, est celle que Dieu seul & celuy qui prie entendent. Et nous doit suffire, que lors que *Matth. 6.* nous allōs à l'Eglise pour estre instruiets, que lon nous parle en l'ague que nous entendōs, comme nous pouuons voir, que lon fait ez

LA RESVR. DE LA MESSE.

sermons, esquels les prescheurs taschét de s'ac
commoder autant à l'edification du petit que
du grand. Car tout ainsi que Dieu n'a pas don
nee la charge à tous les ministres ecclesiasti
ques d'enseigner le peuple: mais, comme dit
1. Cor. 12. sainct Paul, aux vns d'administrer les Sacre
mens : aux autres d'interpreter les Escritures:
& aux autres de prescher: aussi ne nous a il
pas commandé, d'aller seulement aux Eglises
pour apprendre: mais quelquefois pour rece
voir les sacremens: autrefois pour apprendre
les Escritures: & autresfois pour ouir les pre
dications: & ainsi consequemment se
lon que les ministres y exploi
ctent leurs charges &
vocation.

F I N.